Deuxième Année N° 6 Avril 1912

Les idées et les faits

Les affreux carbonari qui terrorisent le Portugal n'ont pas manqué de se signaler par de nouveaux exploits au cours de la Semaine Sainte. Le gouvernement républicain n'ayant pas osé interdire les processions traditionnelles, dans certaines régions où la foi est particulièrement ardente, les carbonari se sont chargés de les troubler. Ils ont, dans plusieurs villes, suivi la procession en chantant des couplets obscènes ; en d'autres localités, ils ont essayé de parvenir jusqu'au Saint-Sacrement pour le fouler aux pieds. Les catholiques ayant énergiquement résisté, il y a eu, çà et là, des blessés et même des morts. A Chamusca, deux catholiques ont été tués.

Naturellement, ces faits ont été passés sous silence par les grandes agences internationales, toutes plus ou moins juives. Seul le *Matin* qui « dit tout », a jugé bon d'informer sa clientèle de ces actes de terrorisme anticlérical. Et voici en quels termes il l'a fait :

GRAVES INCIDENTS AU PORTUGAL PENDANT LA SEMAINE SAINTE.

« Lisbonne, 5 avril. — *Dépêche particulière du* « *Matin* ». — Dans « diverses localités où les processions sont encore autorisées, *la* « *mauvaise éducation de quelques personnes et l'intolérance de certains* « *catholiques* ont provoqué, ces jours derniers, des incidents graves.

« Aujourd'hui, à Chamusca, à quelques heures de Lisbonne, la « sortie d'une procession a occasionné une bagarre sanglante où « deux personnes ont trouvé la mort.

« Les cérémonies de la Semaine Sainte s'accomplissent, dans tout « le pays, de façon à peu près normale. »

On remarquera la savante rédaction du récit. « Dans diverses localités les processions sont encore autorisées » : cela provoque des incidents graves, naturellement! Des carbonari troublent les processions et essaient de s'emparer du Saint-Sacrement : c'est un acte de « mauvaise éducation », sans plus. Les catholiques résistent : c'est « de l'intolérance » ! Il y a deux catholiques tués par les agresseurs, à Chamusca : on constate qu'il y a deux morts, mais sans dire de quel côté ils sont tombés...

Comment ne pas être touché de tant d'impartialité !

N'oublions pas que le *Matin* vend quotidiennement plus de 600.000 exemplaires, et que la moitié au moins de sa clientèle est catholique d'origine et d'habitudes — nous n'osons pas dire « de convictions ». Les braves gens qui dégustent chaque jour ce poison imprimé donnent pour excuse qu'ils tiennent à être « bien informés ». Que serait-ce, mon Dieu ! s'ils l'étaient mal...

Pourquoi ne pas indiquer la vraie raison de cette préférence, qui est le respect humain ? Acheter le journal maçonnique, qu'il s'appelle le *Matin* ou le *Journal*, c'est faire comme « tout le monde » ; tandis que lire publiquement un journal catholique, c'est s'exposer au ricanement d'un Homais d'omnibus où à l'injure d'un voyou.

Cela suffit pour que des centaines de milliers de catholiques français « rougissent de l'Evangile », et se permettent un petit reniement quotidien, à cinq centimes...

A-t-on assez gémi, dans les manuels inspirés par la Franc-Maçonnerie et adoptés par la République, sur les « procès de sorcellerie », représentés comme une hideuse conséquence de l'Inquisition catholique au Moyen Age ! Le commandant de Fraville, au cours de deux intéressantes conférences faites récemment à *l'Institut Antimaçonnique de Paris*, a démontré que l'Inquisition avait eu précisément pour résultat, là où elle fonctionnait, de réduire dans des proportions considérables le nombre des procès de sorcellerie. On ne saurait donc reprocher aux inquisiteurs que de n'avoir pas radicalement supprimé ce motif d'inculpation.

Il s'agit de savoir s'ils n'auraient pas eu grand tort de le faire.

Le plus souvent, en effet, les pratiques de sorcellerie — qui n'ont pas disparu, bien au contraire, au XXe siècle — s'accompagnent de délit

contre les propriétés ou de crimes contre les personnes qu'aucune législation ne saurait laisser impunie. C'est ce que montrait fort clairement, il y a quelques années, un admirable roman savoyard de M. Henry Bordeaux, le *Lac Noir*. C'est ce que montrait d'une manière plus saisissante encore un procès criminel qui s'est déroulé récemment en Espagne et dans lequel une sorcière de campagne fut convaincue d'avoir égorgé un enfant de cinq ans, pour faire boire son sang chaud à un paysan crédule que la tuberculose minait.

Voici qu'une autre sorcière de même acabit vient de tomber aux mains de la justice espagnole ; et c'est le maçonnique *Journal*, pour qui les procès de sorcellerie de l'Inquisition sont une abomination et une démence (se rappeler les articles qu'il consacra à *la Sorcière*, le drame maçonnico-spirite de Sardou), qui nous informe comme suit des détails de l'affaire :

« Barcelone, 17 mars. (*Par dépêche de notre correspondant par-*
« *ticulier.*) — L'instruction ouverte contre Euriqueta Marti, surnom-
« mée la Sorcière, dévoile chaque jour des crimes nouveaux, qui
« dépassent en atrocité tout ce que l'on peut imaginer. L'enquête
« établit que, contrairement à ses affirmations, l'inculpée n'a jamais
« enfanté. La criminelle est accusée d'avoir volé huit enfants, dont
« deux seulement furent recueillis en vie à son domicile ; cependant
« il est avéré que le nombre de ses victimes est beaucoup plus élevé.
« Des architectes commis par le juge d'instruction ont découvert dans
« la maison de la mégère, rue Poniente, des ossements et des cheveux
« humains dissimulés dans un mur.

« Au précédent domicile de l'accusée, rue Piqueldes, n° 3, on a
« démoli une cloison qui a amené la lugubre découverte, dans un
« réduit, de plusieurs mètres cubes de terre contenant une quantité
« considérable d'ossements humains. C'était un véritable cimetière
« de pauvres petits enfants, victimes innocentes de ses pratiques
« ténébreuses et criminelles, que cachait l'ancien asile de la
« sorcière.

« La petite Angelita (une enfant volée par la Sorcière) dont on
« ignore toujours la véritable identité, a déclaré aux concierges du
« Palais de Justice qu'Enriqueta Marti lui servait parfois une viande
« blanche et repoussante. On en conclut que l'émule du maréchal
« de Retz aura poussé la cruauté jusqu'à faire manger à cette enfant
« la chair des victimes immolées pour les besoins de son art in-
« fernal.

« On a trouvé au cours des perquisitions, rue Poniente, un carnet
« spécifiant les maladies guéries par les philtres mystérieux que la
« moderne sorcière composait avec le sang des petits enfants. Elles
« y sont toutes, depuis la simple fracture jusqu'à l'avarie.

« Le mari de l'inculpée avait proposé à un coiffeur tuberculeux de
« le guérir à l'aide d'un de ces breuvages macabres, moyennant mille
« pesetas. Le malade refusa.

« Enriqueta Marti est très abattue. Elle a tenté de se suicider, mais « les geôliers, qui font bonne garde, l'en ont empêchée. La crimi- « nelle a déclaré aux gardiens que, si elle devait monter à l'échafaud, « d'autres la suivraient.

« Des listes contenant les noms des personnalités les plus en vue « de Barcelone ont été trouvées chez elle. La plupart sont des « conseillers municipaux. Le juge d'instruction les a mandés dans « son cabinet. Ils déclarent qu'ils ne connaissent pas l'inculpée. « Pour l'instant, douze arrestations se rapportant à cette affaire ont « été opérées. »

Inutile de dire que si ces détails, au lieu de figurer dans la dernière heure d'un grand quotidien maçonnique, étaient imprimés dans quelque ouvrage de jadis, relatif aux procès de sorcellerie, nos bons francs-maçons crieraient une fois de plus à l'ignorance et à la superstition des siècles passés et considéreraient Enriqueta Marti et ses sinistres clients comme des martyrs de la *Libre Pensée*.

Mais l'Espagne n'a pas le privilège de ces holocaustes humains célébrés en plein XXe siècle. Voici une dépêche de l'agence juive *Reuter*, qui nous signale qu'aux Etats-Unis aussi le sang humain coule pour les rites de ces religions de ténèbres que la Franc-Maçonnerie voit avec plaisir entrer en lutte contre la pure religion du Christ.

« LAFAYETTE (Louisiane), 2 avril. — Une sorcière arrêtée à « Lafayette a avoué qu'elle n'avait pas tué moins de dix-sept nègres « pour faire les sacrifices humains exigés par le culte mystérieux dont « elle est la prêtresse.

« Trente-cinq crimes de ce genre auraient été commis par cette « femme et ses coreligionnaires. (*Reuter*.)

Nous dédions ce câblogramme à l'excellent abbé Vacandard — dont notre collaborateur l'abbé Duperron s'occupera dans le prochain numéro — pour qui le crime rituel est une odieuse invraisemblance depuis que M. Salomon Reinach en a ainsi décidé.

La vérité est que le monde a à peine changé depuis cinq ou six siècles, que les mêmes hideurs y rampent et que les mêmes crimes s'y commettent, dans l'ombre, autour de nous. Rien que pour ces quatre dernières années, nous possédons un dossier parfaitement régulier de plus de trente affaires de sorcellerie, presque toutes criminelles, qui se sont déroulées en Europe et notamment en France. La police, craignant d'être ridiculisée si elle s'attaque aux sorciers, ne s'est occupée de ces affaires qu'à la dernière minute, quand elle ne pouvait pas faire autrement ! Ah s'il s'était agi de traquer quelques sœurs de charité, pour reconstitution d'une congrégation dissoute, l'action judiciaire aurait été plus prompte et plus énergique.

Nous venons de dire que la Franc-Maçonnerie voit avec plaisir les antiques religions de ténèbres entrer en conflit avec la religion du Christ. Cette affirmation ne saurait paraître hasardée à ceux qui savent quels liens unissent la Franc-Maçonnerie ordinaire à l'immense armée de l'Occultisme, qui va depuis les philosophes kabbalistes jusqu'aux tireurs de tarots et aux fabricants de filtres magiques. Cette solidarité n'est pas contestée par des revues maçonniques telles que l'*Initiation*.

La religion des nègres anthropophages du Congo est, elle-même, regardée par les francs-maçons comme une alliée naturelle dans la lutte contre le divin Crucifié. C'est ce qui résulte d'un document maçonnique que nos amis de la *Ligue Antimaçonnique Belge* ont été assez heureux pour découvrir et publier il y a quelques semaines.

Ce document, qui a fait en Belgique une profonde sensation, est une lettre d'un officier belge, le F∴ Wangermée adressée au F∴ Vandervelde, le leader socialiste belge. Datée de Rutshuru (Afrique allemande) le 10 juin 1909, la lettre débute en ces termes :

« Monsieur le député et T∴ C∴ F∴,

« J'ai reçu votre fr∴ pl∴ de février avec le plus grand plaisir et je « vous en remercie de tout cœur. Elle m'a suivi jusquà Bukoba, en « territoire allemand, localité près de laquelle s'est terminée la mis- « sion dont je faisais partie. Maintenant, je remplace le chef de zone « de Rutshuru et je compte me mettre en route pour Boma et l'Europe « le 1er octobre prochain.

« Vous me demandez des renseignements sur les régions que j'ai « traversées. Je vous les donnerai en toute sincérité, si j'ai le plaisir « de faire votre frat∴ conn∴

« Pour ce qui est de la région dans laquelle je me trouve, voici « rapidement et avec excuses pour le style haché mes opinions person- « nelles. »

Suivent des indications sur le climat, la race, les salaires, puis l'officier en arrive au chapitre missions. Et voici ce qu'il écrit :

« Missions. — Sont MALHEUREUSEMENT très en progrès « surtout parmi les soldats et tirailleurs. Auprès des indigènes, peu « de chose, si ce n'est sur la rive W du lac Albert-Edouard. Caté- « chistes, médisances, tentatives d'atteintes au principe de la disci- « pline, etc. Dernièrement, le sergent indigène de garde avait « empêché les indigènes d'un village situé à une demi-heure du poste « de jouer du tam-tam et de danser pour la nouvelle lune. Il avait « frappé deux individus et je lui ai infligé une punition très forte. Le « lendemain, j'ai réuni tout le personnel et ai dit : « *Le sergent a eu*

« *tort parce que le tam-tam à la lune est une religion, comme celle de*
« *Dieu, et chacun est libre de croire ce qu'il veut. Le tam-tam a autant*
« *de valeur que le baba yango, mama yango iko ko mabrugo.* » (Notre
« père, notre mère, qui êtes dans les cieux.) »

« Un sous-officier européen a répété la chose aux Pères et il paraît
« qu'ils auraient fait une plainte contre moi. Comme cette plainte
« devra passer hiérarchiquement par les mains du F.·. Olsen, qui a
« voyagé avec nous, je n'en ai cure. Nous sommes au Kivu quatre
« F.·. (Olsen, Stoops, Hansen et moi) et deux candidats. »

Puis vient la fin de la lettre :

« J'espère que vous garderez ceci comme personnel et que si vous
« parlez de ce que je vous dis à l'une ou à l'autre personne, vous ne
« citerez pas mon nom. Par le temps qui court, il pourrait m'en cuire.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et t.·. c.·. f.·., m.·.
« s.·. l.·. p.·. c.·. u.·. d.·. u.·. d.·. m.·. q.·. v.·. s.·. c.·. et a.·. l.·.
« h.·. q.·. v.·. s.·. d.·.

« Capitaine de la force publique,
« G. WANGERMÉE,
« Rutshuru
« c/o p. o of Fort Portal.
Uganda
« viâ Hombasa (British East
Africa) ».

Les missions chrétiennes organisées dans les pays sauvages, et particulièrement chez les anthropophages du centre de l'Afrique, sont placées sous la protection de tous les gouvernements civilisés. On voit de quelle manière les officiers et fonctionnaires francs-maçons s'acquittent de leur devoir de protection... Quant à l'assimilation blasphématoire d'un rite de cannibales au *Pater Noster* des Chrétiens, elle est essentiellement révélatrice de l'âme maçonnique. Tout, même les religions les plus dégradées, plutôt que le règne de la Croix...

Il va sans dire que si la Franc-Maçonnerie est pleine de sympathi pour les religions nègres, il n'est rien qu'elle ne soit prête à fair pour la religion juive, qui est l'objet de sa prédilection.

Apprenons à ceux qui en douteraient qu'il existe en plein cœur d Paris (IVe arrondissement) des écoles *strictement confessionnelles* qu sont subventionnées par la ville de Paris, le département de la Sein

et l'Etat à l'heure même où les dernières écoles catholiques, qui ne reçoivent pas un centime des pouvoirs publics, sont traquées férocement sur tous les points du territoire.

Ces écoles contiennent plus de deux mille enfants du quartier. Les maîtres sont des instituteurs officiels, et ils enseignent pendant les classes la religion et l'histoire sainte. Ils conduisent régulièrement les enfants aux offices ; ils dispensent de la classe ceux qui, faisant partie de la maîtrise, vont chanter aux grands enterrements. Les ministres du culte ont leurs entrées dans les salles ; les marguilliers de la paroisse y pénètrent librement aussi pour distribuer des secours et des petits cadeaux aux enfants.

Bref, la religion est respectée, honorée, enseignée et pratiquée en ces écoles *municipales* comme en aucune école prétendues libre. Et les contribuables payent l'entretien des locaux, le traitement des maîtres, les frais de chauffage et d'éclairage, ainsi que toutes les fournitures classiques comme pour toute école officielle.

Seulement — car vous avez deviné, n'est-ce pas, qu'il y a un *mais* — les élèves de ces écoles sont juifs. La religion qu'on y enseigne est le judaïsme, le catéchisme est tiré du Talmud, et les cantiques sont des psaumes en langue hébraïque. Les ministres du culte qui ont leurs entrées libres à l'école sont des rabbins ; les marguilliers, qui font des visites, sont membres du Consistoire israélite ; et les offices, auxquels on conduit les élèves, ont lieu à la synagogue, où se font aussi les grands enterrements qu'agrémentent les chœurs de petits Eliacins en rupture de *bancs*.

Il n'y a guère que les maîtres et maîtresses qui ne soient pas juifs en ces écoles officielles. Mais, par respect pour la conscience de leurs élèves, ils ne doivent pas seulement observer une stricte neutralité — ce serait insuffisant — *ils doivent, en outre, conformer leur enseignement aux principes religieux, aux croyances et aux besoins spirituels de ces petits hébreux.*

Et nous insistons sur ce point : c'est le budget de l'Etat, de la Ville et du Département, qui subvient à tous les besoins de ces écoles juives ! Ne faut-il pas créer un précédent pour l'heure escomptée où les Juifs auront vaincu les résistances françaises et pourront imposer leur prosélytisme aux jeunes Français ?...

En attendant, personne ne s'insurge contre cette conception maçonnique de l'égalité scolaire.

Quant à l'enseignement maçonnique que l'Etat distribue actuellement aux jeunes générations, il continue à produire ses résultats inévitables.

Au début d'avril a eu lieu, au Mans, la double exécution des soldats

Henri Nolot, vingt ans, et Benjamin Tisseau, vingt-deux ans, qui avaient assassiné une vieille fermière pour lui voler 16 fr. 90. L'un et l'autre s'étaient repenti avant de mourir, et l'un d'eux, Tisseau, remit à son avocat la lettre que voici :

« J'adresse ces lignes à mes défenseurs qui ont fait tout ce qu'ils « ont pu pour me sauver ; ils s'en serviront, s'ils le veulent, pour « protéger et sauvegarder.

« Ces quelques lignes n'ont donc pour but que de faire savoir que, « si moi, d'honnête famille d'ouvriers, je suis tombé si bas, c'est par « suite de l'enseignement reçu dans ma jeunesse. A l'école, on nous « enseignait que les parents n'avaient sur les enfants qu'une autorité « très limitée ; que, d'après les lois, les parents n'avaient pas le droit « de corriger leurs enfants ; que le vol commis au préjudice de « ses parents n'étaient pas un vol et que la loi ne pouvait pas le « punir.

« Donc, étant déjà d'un caractère assez enclin au mal, toutes ces « idées que j'entendais émettre, que tous les hommes doivent être « égaux et qu'il ne doit pas y avoir de riches, ne faisaient que m'exci- « ter, moi qui était déjà trop porté vers ces idées, et c'est de là qu'est « venue ma première faute qui fut cause que l'on m'envoya dans une « de ces maisons de correction et dans laquelle je devais passer de « longues années dans la souffrance.....

« Sans métier, livré à mes mauvais instincts et malheureusement « comme beaucoup j'ai succombé.

« Cette faute qui vient de me retrancher de la société est devenue « pour moi un bien, car c'est dans cette prison du Mans, où j'écris ces « lignes, que j'ai trouvé un prêtre qui m'a appris ce qu'est réellement « la vie, car j'avoue ne l'avoir jamais comprise.

« Hélas, je voudrais que ces lignes puissent servir de leçons à « beaucoup de jeunes gens qui, comme moi, se laissent tromper « par ces idées mensongères que l'on ne cesse de nous répéter. Com- « bien comme moi se laissent berner par ces idées trompeuses et « qui, un jour peut-être, seront réduits au désespoir. Si je dois mou- « rir, je mourrai en brave, certain que Dieu, plus clément que les « hommes, m'a pardonné.

« Mais mon cœur saigne à la pensée de mes pauvres parents, qui « ne se consolent pas.

« Oh ! de grâce, allez les voir et dites-leur tout mon repentir et « mon immense douleur de les avoir plongé dans le malheur. Ma « dernière pensée sera pour eux. »

Ce réquisitoire posthume d'une victime de l'enseignement athée a mis en révolution tous les organes maçonniques. D'abord déconcertés, ils se sont ressaisis bien vite, et ont riposté triomphalement que Tisseau, avant de passer par l'école laïque, était resté quelque temps

dans une école congréganiste. De là à conclure que c'est la morale chrétienne qui a conduit le malheureux au vol et à l'assassinat, il n'y avait qu'un pas — et c'est naturellement la *Lanterne* du F.·. Flachon qui l'a franchi.

C'est à croire que ce journal, comme son sadique patron, tombe en enfance...

La laïcité qui produit de si remarquables résultats à l'école, n'en obtient pas de moins satisfaisants en ce qui concerne les institutions de charité. Qu'on en juge par l'information suivante, que, dans notre souci d'impartialité, nous empruntons au maçonnique *Journal* :

« BORDEAUX (*Par dépêche de notre correspondant particulier.*) — « L'instruction du parquet vient d'établir qu'Adrien Vergniaud, le « gardien surveillant de l'asile de Terrenègre, qui causa par étouffe- « ment la mort du rhumatisant Lejeune, est un brutal ; il n'employait « que la méthode violente et avait pris l'habitude de bâillonner avec « un mouchoir, puis de lier les mains des malades à qui la douleur « faisait pousser des cris pendant la nuit.

« Dimanche soir, le bâillon de mouchoir lui paraissant insuffisant « pour faire taire Lejeune, Vergniaux tailla avec son couteau, en « demi-cercle et à plat, un morceau de ligot, puis le plaça sur la « bouche du rhumatisant, qui était en pleine crise de douleur aiguë, « et le fixa autour de la tête par deux ficelles ; il lui attacha ensuite « les mains avec une corde. Pendant la nuit Lejeune criait toujours. « Exaspéré, Vergniaud se leva et lui jeta l'oreiller sur la tête, en le « poussant violemment. A sept heures du matin, lundi, il constata « que Lejeune ne râlait plus et ne bougeait plus ; il s'approcha et « reconnut qu'il était mort. Vite, il défit le bâillon et le jeta au feu, « mais la ficelle resta dans le lit. Du reste, les deux liens avaient « laissé un double sillon très profond dans les joues du mort.

« Vergniaud fit informer la direction du décès de Lejeune, sans « parler de ses agissements. Il tenait les autres malades sous l'em- « pire de la terreur pour les empêcher de parler, mais il dut sortir « enfin de la salle, et le voisin de lit de Lejeune en profita pour dire « toute la vérité à une infirmière. C'est ainsi que la police et le par- « quet furent saisis.

« Vergniaud, pressé de questions, a reconnu les faits mis à sa « charge. Il n'était à Terrenègre que depuis quinze mois ; il a servi « dans d'autres établissements hospitaliers, où l'on va demander « pourquoi il les a quittés. »

On voit que la sécurité des malades a plutôt décliné, dans les hôpi-

taux laïcisés, depuis le départ du personnel religieux congédié sur l'ordre de la Franc-Maçonnerie.

Inutile d'ajouter que les journaux qui enregistrent froidement de telles atrocités sont les mêmes qui menaient jadis des campagnes de calomnies contre les sœurs de charité et qui fabriquaient de toutes pièces des « scandales congréganistes ».

L'habitude des francs-maçons, on le sait, est de prêter généreusement leurs propres tares aux catholiques.

François Saint-Christo.

Les Cours Antimaçonniques

La cinquième série annuelle des Cours Antimaçonniques organisés par notre Ligue, à la salle de la rue de Seine, a pris fin avec la Semaine Sainte. Elle a obtenu un succès au moins égal à celui des années précédentes. Certains jours, après avoir littéralement entassé les auditeurs les uns sur les autres, il a fallu refuser l'entrée à plus de cinquante personnes, qui ne pouvaient plus trouver de place. Et jamais l'attention n'avait été plus vive qu'au cours de ces bonnes séances d'étude, qui mettaient en contact les cadres de notre Ligue et l'élite de nos adhérents et adhérentes.

On nous a demandé, de différents côtés, de reproduire le discours que le commandant de Fraville, premier vice-président de la Ligue, a prononcé à la séance d'ouverture des Cours, discours qui avait été particulièrement remarqué. Nous en publions le texte ci-dessous :

Mesdames,

Vous l'avouerai-je ? Ce n'est pas sans appréhension que je prends aujourd'hui la parole devant vous. Car voici votre cinquième ouverture des cours de l'Institut Antimaçonnique. C'est toujours un peu le même sujet, traité par les mêmes orateurs, et il me semble que le vieux Boileau, avec son masque de pince-sans-rire, murmure à vos oreilles le vers classique : « L'ennui naquit un jour de l'uniformité ! »

Mais, puisque pour enfoncer un clou dans une planche — ou l'idée antimaçonnique dans les cerveaux de nos contemporains — on n'a pas encore trouvé d'autre moyen que de taper et de retaper sur la tête de ce clou, il me faut bien braver le danger de la sem-

piternelle répétition. J'aurai donc ce courage, mais je songe avec inquiétude que, dans le lourd marteau que je crois brandir, l'auditeur malin pourrait bien ne voir qu'un gigantesque rasoir !

C'est qu'il est toujours d'actualité, le terrible mot de Jean Bidegain : « *Mon commandant, il n'y a pas 30.000 francs-maçons dans* « *tout le pays, mais la moitié de la France a la mentalité maçonnique !* » Il nous faut donc, à tout prix, restaurer chez nous l'antique mentalité chrétienne, qui faisait de nous la première des nations, et pour cela nous débarrasser du poison qui nous ronge et arrive à corrompre, à leur insu, même les plus éclairés d'entre nous. *Optimi corruptio pessima!* Oui, c'est la corruption des meilleurs qui est la pire de toutes. Et c'est à sauver l'élite que doivent d'abord tendre tous nos efforts. C'est le but sacré que poursuit notre Institut Antimaçonnique... Avant de ramener les égarés et de convertir les adversaires, commençons par détruire chez nous le virus maçonnique qui nous déforme l'esprit par une foule de stupides et Fausses légendes. Que l'ennemi propage sans cesse les appréciations les plus erronnées sur l'*Inquisition*, qui a sauvé l'Espagne, par la *Saint-Barthélemy* et la *Révocation de l'Edit de Nantes*, qui ont sauvé la France, sur la *hideuse tache noire des biens de mainmorte*, qui n'a jamais fait de tort qu'aux spéculateurs et aux usuriers et qui a soulagé pendant tant de siècles la misère du peuple, il est dans son rôle, qui est de mentir, de calomnier, de tromper et de corrompre. Mais que du moins nous ne l'aidions pas dans son œuvre de néfaste propagande, comme nous l'avons fait trop souvent depuis deux siècles ! Rétablissons la vérité historique : ce ne sont pas les documents qui nous manquent ; mais il faut avoir la volonté de les utiliser. Il y faudra quelque courage ; et aux attaques violentes que suscitera notre œuvre d'éducation nationale, il sera nécessaire de faire la belle réponse de Camille Delavigne :

Quant à vous, sur ma vie, accumulez l'injure,
Critiquez, censurez, déchirez, je vous jure
Que fidèle à ma route on ne me verra pas
Pour vous répondre un mot me détourner d'un pas...
Il faut bien en courant soulever la poussière !
Faites votre métier ! Je poursuis ma carrière...

La mentalité maçonnique nous poursuit jusque dans nos foyers domestiques. Elle empoisonne de plus en plus l'éducation de nos enfants, qui est imprégnée des doctrines de Jean-Jacques Rousseau. On les admire, on les gâte, on les instruit plus de leurs droits que de leurs devoirs, on sacrifie à leur fierté de futurs citoyens les nécessaires notions de discipline et de respect, on fait grandir l'individu sur les ruines de la famille. Et nous nous complaisons dans cette œuvre d'éducateurs à rebours ; nous nous admirons dans nos héri-

tiers, dans leur belle indépendance, dans leur fière initiative, laissant aux dures leçons de la vie le soin de leur enseigner la réflexion, la soumission, la résignation... Suivant le mot de Mgr Dupanloup, nous les avons élevés pour nous, au lieu de les élever pour eux. Nous croyons être des parents chrétiens, et nous nous conduisons, sans nous en douter, en disciples du philosophe genevois, que personne ne lit plus et dont tous propagent les plus discutables principes !

Il est de toute évidence que, dans la lutte que nous entreprenons, les francs-maçons sont nos ennemis les plus dangereux, mais il est trop certain aussi que c'est parmi nos proches, nos parents, nos amis que nous rencontrons les adversaires les plus nombreux. Et pourquoi ? Parce que, semblables aux idoles dont parle le Psalmiste, ils ont des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point entendre... Non parce qu'ils ne peuvent pas, mais parce qu'ils ne veulent pas. Ils sentent que cela les gênerait d'entendre et de voir. On dirait qu'ils appliquent à leur indifférence, à leur veulerie, la magnifique invocation que Cicéron, pleurant une fille prématurément enlevée à sa tendresse, consacrait à la vie future : « Je « sens qu'après la mort, les âmes de ceux qui se sont aimés ici-bas « doivent se retrouver quelque part. Il se peut que je me trompe, « mais alors laissez-moi dans mon erreur, car mon erreur m'est « chère... Elle me console et elle me grandit ! » (*De Senectute*.)

Ah ! cette erreur de nos contemporains ne les console pas, et les grandit encore moins. Elle ne leur laisse que le bénéfice de leur insouciance et de leur inertie, mais comme elle leur est chère ! Comme ils y tiennent, sans oser l'avouer ! Ils sentent bien qu'ils sont bassement opprimés dans leurs croyances les plus sacrées... Seulement ils préfèrent la résignation à la lutte. Combien en ai-je connues de ces malheureuses victimes de la délation maçonnique, qui non seulement ne veulent pas crier à tous les échos l'infamie de leurs lâches persécuteurs, mais me supplient dans des lettres éplorées de cacher leur infortune et surtout leur nom ; elles craignent de léguer à leurs fils la persécution qui les a brisées... Elles ont peur de tout, même de leur ombre, et n'appellent à leur aide que le silence et l'oubli ! Voici ce que la Maç.·. a fait de ces âmes de soldats !

La lutte que nous avons entreprise est dure, il ne faut pas se le dissimuler. Nous pouvons dire à nos militants ce que le vieil Enée disait à son fils :

Disce, puer, virtutem ex me dirumque laborem,
Fortunam ex aliis...

(Virgile, *Enéide*.)

Apprends de moi, enfant, le courage de l'énergie dans le travail ; d'autres t'enseigneront la voie du bonheur...

Et dans la défense de notre cause, nous aurons à chanter d'abord plus de *De profundis* que de *Te Deum !*

Mais la volonté tenace, appuyée sur la vérité, doit finir par triompher. Mais le travail devient plus facile et plus fécond quand on sait le diviser, le répartir intelligemment, et c'est à cela que nous nous consacrons dans notre Ligue.

Aux hommes, la tâche de démasquer l'ennemi, ce franc-maçon qui n'est pas plus franc qu'il n'est maçon, et dont la fugitive silhouette évoque moins la truelle qui édifie que la pioche qui démolit.

A vous, mesdames, le soin de ramener les égarés, de réveiller les indifférents, d'encourager les timides, de désarmer les sceptiques ; c'est dans les salons mondains que votre inlassable propagande sera la plus féconde. Conquérir d'abord les élites sociales. Voilà le vrai rôle de la Ligue Jeanne-d'Arc.

Nous n'aurons pas trop de toutes les ressources de notre esprit et de notre cœur. Aiguisons l'un et dirigeons l'autre. Car, dans cette bataille nouvelle, on sent bien les coups, mais on ne voit pas l'ennemi qui les porte. Il est donc nécessaire que l'intelligence dûment éveillée supplée à l'insuffisance des yeux. Et d'autre part, il ne faut pas que la sainte passion de réparer les ruines et de secourir les blessés que nous rencontrons à chaque pas nous empêche de devancer l'invisible agresseur pour arrêter sa marche. Il ne suffit pas de le suivre, ni même de le poursuivre... il faut couper au court et se mettre en travers.

Ce n'est pas un bon cœur que je souhaite à nos militants, mais un grand cœur, qui sache sacrifier l'infortune du moment à la cause éternelle. Nous ne pouvons pas tout faire ; laissons à d'autres le soin de ramasser les blessés et de les guérir ; et nous, sachons prendre la tête du mouvement libérateur sans regarder derrière nous. Et, pour commencer, rejetons cette tradition séduisante qui consiste à abandonner ses armes à l'ennemi pour qu'il les ramasse et les retourne contre nous... Proclamons hardiment la faillite de ce libéralisme négociateur et capitulard ! La doctrine de l'Eglise est juste, sans être intolérante : *Interficite errores, homines diligite !* Soyez sans pitié pour l'erreur, et sans haine pour vos semblables... Ce que Paul de Cassagnac, avec sa brutale franchise, traduisait ainsi : *La faux ne discute pas avec l'ivraie, elle la supprime.* » Le libéral, tout glorieux d'afficher des idées larges et tolérantes, fait tout le contraire : il pactise avec l'erreur, il est en coquetterie avec les faux dogmes, il négocie avec les principes délétères, il fait des concessions aux mensongères légendes. Mais il est implacable pour le camarade qui ne pense pas comme lui. C'est toujours Calvin proclamant le libre examen et faisant brûler vif Michel Servet !

En voulez-vous un exemple en passant ? Méditons cette lettre

que je viens de recevoir d'un abbé, qui est un démocrate, un libéral, et qui puise dans le *Sillon* la pure doctrine de l'amour :

« Monsieur,

« Je viens de recevoir une communication portant la signature « d'un certain Monsieur de B*** qui m'écrit au nom de la Ligue « Française Antimaçonnique.

« Si votre Ligue était uniquement antimaçonnique, je serais « heureux de vous aider.

« Ce que j'en connais m'a trop complètement édifié pour que je « puisse en quoi que ce soit me joindre à vous.

« Vous avez, en effet, parmi vos ligueurs M. le commandant de « Fraville, qui récemment a donné à Bourges une conférence anti- « maçonnique (?), tout ce qu'il y a de plus antimaçonnique. Jugez- « en plutôt par ces lignes extraites de *La Démocratie* du 17 janvier :

« *M. de Fraville prouve à son auditoire que le doux tartufe San-* « *gnier n'est qu'un pantin sonore.*

« *Ce pantin-là est lui-même un instrument aux mains de la Franc-* « *Maçonnerie.*

« *La Ligue Française Antimaçonnique est l'irréconciliable adver-* « *saire de Marc Sangnier.*

« *Elle se fait un titre de gloire d'avoir contribué à sa condamna-* « *tion en fournissant au Saint-Père des documents probants et des* « *faits irrécusables permettant de montrer les attaches du Sillonisme* « *avec la Franc-Maçonnerie* ».

« C'est intitulé : Une conférence funambulesque. L'épithète n'est « pas trop forte. La Démocratie ajoute : *Si nous ne craignions d'ac-* « *cuser sans preuve (ce qui n'est pas le cas de M. de Fraville), nous* « *serions tentés de dire que cet antimaçon gaffeur est payé par les* « *francs-maçons.*

« C'est tout à fait mon avis.

« Le Sillon condamné, je l'ai été avec lui. Ne venez donc pas me « demander de vous aider dans cette œuvre de division et de calom- « nie entreprise par M. de Fraville.

« Je ferais tout pour vous combattre.

« Signée : abbé B...
« *Vicaire à...* »

Vous le voyez, Mesdames, c'est la guerre ! La guerre contre l'ennemi des Loges, et la guerre, hélas ! contre beaucoup de ceux qui devraient être nos meilleurs alliés ! Et dans cette guerre, vous avez un grand rôle à remplir. Comme je vous l'ai déjà dit, laissez à d'autres le soin qui incombe à la Croix-Rouge, quelque tentant qu'il soit pour votre incomparable puissance de compassion, de quelque touchante poésie qu'il se pare. Ce n'est pas à vous que le guerrier mourant adressera le remerciement de Cyrano.

Grâce à vous, une robe a passé dans ma vie

Il ne s'agit pas de cela ! Votre mission est toute de propagande...

C'est contre les faux dogmes et les stupides lieux communs que vous devez mener le bon combat. Vos qualités d'esprit et de charme vous y seront des armes précieuses. Seriez-vous donc les seules à ignorer la puissance d'un de vos sourires sceptiques pour désarmer les Homais inconscients qui pullulent dans vos salons ! Je me rappelle qu'en 1873, alors que la probabilité d'une restauration monarchique faisait trembler les Loges, un aphorisme spécieux et prud'hommesque circulait dans les réunions mondaines. Le voici : « Certes, le rétablissement de la Monarchie serait ce qu'il y aurait « de mieux, mais pour qu'il fût possible, il y faudrait *l'unanimité « du respect !!* » La belle figure de rhétorique que la concession, surtout quand le résultat souhaité est subordonné à une impossibilité ! Mais la phrase a fait son chemin, elle a eu un plein succès ! Croyez-vous qu'il en serait de même aujourd'hui, alors que vous feriez partie de l'auditoire ? N'empêche que, la semaine passée, j'ai vu reprendre cette vieille tradition dans un journal ! La Franc-Maçonnerie a le culte de la tradition, et quand elle suspend au râtelier une arme qu'on croit hors d'usage, c'est pour la reprendre trente ou quarante ans plus tard. Mais cette fois, l'argument n'a plus trouvé d'écho !

Vous rappelez-vous aussi ces discussions passionnées que soulevait, à la même époque, la question du drapeau ? Que cela paraît vieux aujourd'hui ! Et comme nos trois couleurs, flottant sur les ruines accumulées, se sont effacées dans nos cœurs désabusés ! Qu'importe l'étoffe ? C'est le symbole qui est tout... Et qui donc ne préférerait pas une couleur quelconque, qui claquerait fièrement sous la brise de la Méditerranée, de Marseille à Tunis, à un drapeau que les croiseurs italiens ne respectent même plus !

Pour la propagande qui vous incombe, notre Institut vous fournira des armes. Ce seront des réponses mordantes et péremptoires à ces déclamations spécieuses qui sont pondues dans les Loges et viennent éclore sur les tapis de vos salons. A nous de vous enseigner, et le plus souvent de vous rappeler la vérité ; à vous de la répandre et de l'opposer au mensonge maçonnique.

Malheureusement, ces armes ne sont pas gratuites. La guerre, une fois déclarée, doit se continuer jusqu'à l'écrasement de l'adversaire. Il faut donc que notre propagande persiste d'abord, puis se développe, sous peine de mourir. Qui donc paiera les frais de cette guerre de salut public ? Cruelle énigme, direz-vous ! Et pourtant la réponse serait facile, et la solution triomphante, pour peu que les catholiques, si odieusement persécutés et spoliés par les francs-maçons, veuillent réfléchir un peu. C'est le principe de *l'assurance* qui leur apporterait le salut, et ils n'y ont jamais pensé. Il n'est pas un d'entre nous qui n'assure sa maison contre l'incendie, son automobile ou ses ouvriers contre les accidents... On l'accuserait de

démence, s'il ne prenait pas cette précaution essentielle. Et cependant, il n'y a pas une maison sur mille qui soit la proie des flammes, pas un ouvrier sur cent qui soit victime d'un accident grave. Quant aux œuvres catholiques, qui donc songe à les assurer contre le vol? Pour elles cependant, que ce soient des collèges, des écoles libres, des fondations pieuses, des dispensaires, etc., la proportion des sinistres n'est pas d'un pour mille, ni d'un pour cent, mais bien de cent pour cent. Qu'on la décore des noms variés de sécularisation, de liquidation, ou plus tard de nationalisation, la spoliation maçonnique guette à coup sûr toutes nos richesses chrétiennes ; elle ne leur laisse, en fait de répit, que le temps nécessaire pour que le capital accumulé monte au niveau des convoitises exaspérées et des appétits surexcités. Alors seulement, mais sûrement alors, une équipe toute prête de flibustiers parlementaires votera les lois qui nous dépouilleront une fois de plus ! Cela est évident ; il n'est pas un de nous qui l'ignore ; et que fait-on pour se préserver ? Rien, encore rien, toujours rien ! Les uns n'y pensent pas, et les autres répètent le mot célèbre : « Après nous le déluge ! »

L'assurance contre le vol, crime de droit commun, existe bien, m'objectera-t-on ; mais aucune compagnie ne consentirait à assurer contre le vol légal. Cela est exact ; mais de ce qu'il existe une aussi regrettable lacune dans la pratique de l'assurance, il ne s'ensuit pas que la théorie doive être rejetée en bloc. Elle peut, en effet, se prêter à d'utiles applications. Au lieu d'indemniser après le sinistre, on peut chercher à prévenir la catastrophe. Les compagnies qui vous paient votre maison incendiée contribuent à l'organisation de maintes sections de pompiers. Ne pensez-vous pas que ce soit sage administration et prévoyance avisée ?

Il y a là une leçon à méditer, un exemple à suivre. Si les catholiques veulent assurer leurs œuvres contre le vol, qu'ils combattent les voleurs en multipliant les gendarmes. En l'espèce, qu'ils paient une modique prime d'assurance aux Ligues Antimaçonniques, qu'ils assurent ainsi l'existence de ceux qui, en politique, savent crier à temps : « Au voleur ! » ; qu'ils aident à développer la propagande qui éclaire et démasque les bandits des sociétés secrètes..., et ils verront si ce sera là de l'argent bien placé.

En voulez-vous un exemple tout récent ? Il y a trois mois à peine, on a lancé un projet de *Ligue d'Education Nationale*, à l'usage des jeunes gens de 11 à 19 ans. Les statuts étaient superbes ; ils visaient la pratique de toutes les vertus civiques : franchise, fidélité, noble fierté, prudence, courage, énergie morale, etc. Tout y était, même la douceur envers les animaux ! Si bien que quelques généreux donateurs, catholiques émérites, séduits par cet admirable programme, avaient réuni la somme d'un million pour aider aux débuts de l'intéressante entreprise, qui, aussi magnifiquement dotée, aurait fait une concurrence victorieuse à l'œuvre magnifique

de la *Fédération gymnastique et sportive des patronages chrétiens*, fondée par ce grand homme de bien qu'est le docteur Michaux.

Donc, le million était prêt ; il allait être versé, quand parut le tract édité par notre Comité de vigilance... La *Ligue d'Education Nationale*, avec ses statuts si séduisants pour les meilleurs catholiques, était un bel enfant conçu dans la grande loge écossaise, mis au monde par le Fr∴ général Peigné, et présenté dans la bonne société par des parrains savamment choisis. Le plan avait été bien ourdi ; notre Ligue le déjoua à temps. Le million ne fut pas versé ; certains membres du bureau de la Ligue d'Education Nationale, heureux d'avoir été avertis à temps, mais furieux d'avoir été joués, s'en allèrent en faisant claquer les portes... Messieurs de la Grande Loge de France, tout est à recommencer !

C'est un résultat, cela ! Et nos frais n'ont pas atteint 500 francs. Seulement, comme notre caisse était vide, c'est chez nous que nous avons dû trouver la somme nécessaire à notre indispensable manifestation. Il avait raison, le maréchal Bugeaud, quand il disait : *A la guerre, ce sont toujours les mêmes qui « se font tuer »* ! Mais combien nous serions plus forts, si ce n'étaient pas toujours les mêmes ! Si les catholiques les plus généreux, trompés par leur bon cœur, ne se consacraient pas exclusivement aux infortunes visibles, s'ils ne commettaient pas cette faute stratégique qui consiste à prendre l'*immédiat* pour le *nécessaire !* O force diabolique des sociétés secrètes, qui cache l'ennemi destructeur et ne montre à notre compassion que les destructions sans cesse renouvelées ! O puissance de la perfidie maçonnique, qui superpose à ses spoliations brutales les finesses savantes d'une hypocrite escroquerie allant chercher dans la bourse de nos bonnes œuvres l'argent qui paiera les verges destinées à nous fouetter !

Votre glorieuse patronne, Mesdames de la Ligue Jeanne-d'Arc, avait coutume de dire : *Les hommes batailleront, et Dieu donnera la victoire !* Mais elle n'avait pas à payer les épées, les hallebardes, ni les canons. L'autorité du roi de France et les ressources de l'impôt la déchargeaient de ce souci. Nous aussi, nous sommes prêts à batailler. Encore faut-il que les munitions de guerre ne nous fassent pas défaut. Nous n'avons, pour nous aider, ni Charles VII, ni la fortune publique ; nous n'avons que vous. A l'œuvre donc, Mesdames !

Demandez, et vous obtiendrez !
Frappez (à la bourse), on vous ouvrira ;
Eclairez vos concitoyens, et l'on « éclairera » !

Il ne s'agit pas de rester éternellement de ces inutiles Cassandres dont personne n'écoute les prophétiques conseils. On ne vous demande pas, comme Dieu l'a voulu de Jeanne d'Arc pour le salut de la France, d'être vierges et martyres ! Il n'est pas donné à

toutes d'accomplir une épopée comme celle qui s'est déroulée de la chaumière de Domrémy au bûcher de Rouen... Mais vous pouvez toutes nous donner la monnaie de Jeanne d'Arc, et le premier économiste venu vous dira que la monnaie a le même pouvoir *libératoire* que le billet de banque équivalent. Car c'est bien de pouvoir *libératoire* qu'il s'agit, puisque notre but est de bouter dehors l'ennemi intérieur qui nous souille, nous ruine, nous asservit, qui nous conduit à la mort nationale par une corruption progressive et une décadence savamment calculée !

Il nous appartient d'être les ouvriers du relèvement national, et sans vouloir chanter victoire trop tôt, je crois pouvoir dire que la tâche n'est pas au-dessus de nos forces. Nous avons le droit d'espérer. La France sommeille, engourdie par le virus maçonnique. Travaillons à la réveiller. Et puisque cette idée fait chanter dans ma mémoire une belle parole à la fois religieuse et guerrière, permettez-moi de partager avec vous la réconfortante obsession de ce souvenir d'enfance qui a illuminé mes trente-deux années de vie militaire.

C'était au lendemain de nos désastres de 1870. Le Père Monsabré prêchait le Carême dans la cathédrale de Metz, et, le jour de Pâques, il terminait ainsi l'un de ses plus beaux sermons :

« Les peuples aussi ont leur résurrection ! Ce n'est pas l'épée « d'un barbare ni la plume d'un ambitieux qui peuvent à tout jamais « les séparer de la mère-patrie ! Comme les ruisseaux et les affluents « vont par une pente naturelle se mêler au grand fleuve qui emporte « leurs eaux jusqu'à la mer, ainsi les instincts des peuples conquis, « leurs aspirations, leur génie finissent par retourner au torrent « du vieux sang national... Et c'est ce qui me fait dire qu'un jour « je reviendrai dans cette cathédrale chanter avec vous un *Te Deum* « comme ses voûtes n'en ont jamais entendu... »

L'éloquent Dominicain avait compté sans la République maçonnique : son espoir a été déçu, et il est mort sans avoir vu se réaliser son rêve. La Maçonnerie a-t-elle réalisé le sien ? Elle triomphe aujourd'hui, mais elle a compté sans nous, sans nous qui avons pour mission de lui arracher son masque, de la priver du silence et du secret qui constituent toute sa force. Et pas plus que le Père Monsabré, le très-illustre Fr.·. Blatin n'a réalisé son rêve. « Dans « ces vieilles cathédrales gothiques, clamait ce cynique, qui ont « trop longtemps retenti du chant des superstitions, ce sera bientôt « le bruit joyeux de nos maillets et de nos batteries d'allégresse « qui fera résonner leurs larges voûtes et leurs vastes piliers ! » Le grotesque pontife du Grand-Orient est mort sans avoir pu jouir du sacrilège si imprudemment annoncé. J'aurais préféré qu'il survécût quelques années ; il aurait pu assister au triomphe que nous obtiendrons, j'en ai le ferme espoir, par nos incessants efforts, par notre inlassable dévouement. Et le jour de la libération nationale,

nous aurions vu le nouveau Julien l'Apostat déchirer de rage ses vêtements sur le parvis de Notre-Dame, en hurlant le cri fameux : *Tu as vaincu, Galiléen !*, pendant que le tableau de l'apothéose de sainte Jeanne d'Arc monterait doucement au-dessus de l'autel, au milieu des fumées de l'encens, et que de dix mille poitrines françaises jaillirait un *Te Deum* comme les voûtes de notre basilique n'en ont jamais entendu ! *(Chaleureux applaudissements.)*

Revue Critique des Revues Juives

L'orage qui depuis longtemps s'amoncelle à l'horizon contre Israël devient de plus en plus menaçant, et nul doute qu'il n'éclate bientôt. Le peuple Juif, c'est un de ses moindres défauts, n'a pas l'ombre de mesure. Est-il vaincu dans la lutte qu'il a entreprise contre les autres peuples ? Le ciel est assourdi de ses lamentations ; il est la grande victime expiatoire. Le succès, par contre, couronne-t-il ses efforts ? Il embouche aussitôt le *Schofar* et clame sans retenue sa victoire. Mais, vaincu ou victorieux, Israël n'en est pas moins odieux à tous les peuples sur lesquels, parasite monstrueux, il prélève son lourd tribut.

— Si nous examinons la situation du peuple Juif durant les trois derniers mois de l'année 1911, nous constatons un recul sensible dans sa marche à la conquête du pouvoir. Des pays qu'il croyait définitivement conquis, tels l'Angleterre, les États-Unis, la Turquie, se ressaisissent et prennent des mesures restrictives énergiques pour s'opposer à la marée Juive. Bien mieux : l'Italie, devenue, comme la France, une terre de promission pour Israël, a senti soudain, sous la blessure de son amour-propre exacerbé par ses défaites en Tripo-

litaine, l'antisémitisme séculaire se réveiller ; et un long cri de haine contre Israël a retenti par toute la Péninsule. Comble d'amertume : la Suède, la Grèce, la démocratique Finlande pour qui, depuis longtemps, la question Juive ne se posait plus, sont entrées à leur tour dans le concert de haines suscitées par les exactions d'Israël. La Russie se prépare à renforcer ses mesures de rigueur en réponse à la dénonciation, par les États-Unis, du traité de commerce de 1832, dénonciation faite sous la poussée des Juifs d'Amérique. Quant à l'Allemagne, elle maintient énergiquement la barrière qui sépare les Juifs de son armée, de sa magistrature, de son Université et de son administration d'État. Il ne reste à Israël que la France, pays béni, où, grâce à la complicité du régime républicain, le Juif est encore le maître. Mais la République sombre dans la honte et le dégoût, et la chute du régime pourra bien sonner le glas d'Israël.

ANGLETERRE

Il n'y a pas qu'en France où le Parlement soit discrédité. Voici que les Juifs d'Angleterre s'en prennent à leurs députés, dont ils flétrissent l'incapacité et l'indifférence : « Nous vou-« lons, disent-ils, un corps de députés Juifs qui ait une « valeur effective et qui travaille. Celui-ci n'est vraiment « bon à rien, et se meut aussi pesamment que les chariots « égyptiens devant la Mer Rouge. » (*Jewish Chronicle*, 3 nov. 1911.)

Ceci nous prouve que les Parlements, quelque pays qu'ils représentent, et à quelque race qu'ils appartiennent, constituent une seule et même famille de profiteurs et d'incapables.

C'est en vain qu'Israël cherche à tromper les autres et soi-même, sur les sentiments qu'il inspire au peuple britannique, en montrant le chemin parcouru par les Juifs, dans l'espace de soixante-dix ans, dans le Royaume-Uni : « Il y a « soixante-dix ans, écrit Mentor, Israël frappait à la porte « d'Albion, demandant à entrer dans la vie politique et sociale. « Aujourd'hui, nous comptons dix-sept députés dans le Parle-

« ment, dont trois membres du gouvernement, et un ministre.
« Dans la Chambre Haute, quatre Juifs sont pairs du
« Royaume, quatre autres appartiennent au Conseil privé.
« Longue est la liste des Baronets et des Chevaliers. Dans
« la vie municipale, un Juif a été nommé Coroner; et pour
« la première fois, un Juif vient d'être élu magistrat de la
« police municipale. » (*Jew. Chron.*, 17 nov. 1911.)

Malgré ce chant de triomphe, Israël n'est pas dupe, et un certain Simon observe dans la *Jewish Review* : « L'émeute « galloise doit être regardée par les Juifs comme un avertis- « sement que l'expansion Juive en Angleterre doit s'arrêter. « Les Juifs de ce pays approchent de leur apogée; ils ont « atteint le summum de leur prospérité matérielle, et tout ce « qu'ils pourront faire sera de se maintenir dans la posi- « tion acquise. Les deux dernières élections générales nous « ont prouvé d'une façon décisive que ce que nous avons « dénommé la classe antisémite est la plus puissante dans « l'État, et qu'elle est assez forte pour renverser les gou- « vernements. Aussi, les ministres, à quelque parti qu'ils « appartiennent, ont-ils compris qu'ils pourront accroître « leur popularité en sacrifiant les intérêts des Juifs. » (*Jewish Review*, nov. 1911.)

— Voici donc, nettement exprimée par un Juif, en dépit de l'hypocrisie anglaise, l'assertion que l'antisémitisme s'est définitivement réveillé dans le Royaume-Uni.

L'Angleterre, on le sait, est le pays de l'*humour*. En voici un échantillon propre à montrer que la sève n'en est pas épuisée. Un des plus célèbres médecins du Royaume, Sir James Barr, président de l'Association médicale du Lancashire et du Cheshire, a fait récemment une conférence à Liverpool, au siège de la Société littéraire Juive. Sir James Barr professe, déclare-t-il, « une chaude admiration pour les « Juifs ». Voyons comment se traduit cette admiration : « Les « Juifs, dit le professeur, sont une race parasite qui s'est « incorporée à toutes les nations du globe, mais qui, pour « aucun prix, ne voudrait retourner en Palestine si on la « lui rendait demain. Il ne s'y trouve, en effet, aucune « mine d'or. » Non satisfait de cet exorde, Sir James Barr s'adresse en ces termes à son auditoire Juif : « Le dur tra- « vail manuel ne convient pas à votre race. Vous laissez de « préférence aux chrétiens le métier de scieur de bois et de « porteur d'eau. Seule la nécessité peut vous contraindre à

« vous y soumettre. De nombreux Juifs d'Allemagne et de « Russie, je le sais, viennent ici pour échapper au service « militaire. Un Juif éminent de Liverpool m'a déclaré que « les Juifs faisaient de mauvais soldats. Un officier de mes « amis prétend que le faible nombre de Juifs que l'on trouve « dans notre armée tient à ce que la paie n'est pas élevée. » Ici, un compliment : « Ils font de bons boxeurs et *encaissent* « des coups sévères, mais à la condition que le montant du « match en vaille la peine. » Ayant ainsi parlé, le professeur James Barr proteste encore de sa chaude admiration pour les Juifs, tire sa révérence et disparaît. (*Jew. Chron.*, 1er déc. 1911.) Mais comment décrire la fureur d'Israël ? Par une malechance évidente, voici qu'une autre conférence se donne à la même époque à Londres, à la West-End Jewish Literary Society, sur ce sujet palpitant pour Irsraël : *Les Juifs peuvent-ils être patriotes ?* Le conférencier, M. Chesterton, déclara qu'un Juif ne pouvait être bon Anglais s'il était bon Juif. Une polémique s'ensuivit dans les colonnes de la *Jewish Chronicle*, et voici les aveux que nous devons à la sincérité du Juif B. Felz : « *Le patriotisme d'un « Juif n'est autre chose qu'un manteau dont il se couvre « pour faire plaisir aux Anglais.* Aussi, lorsqu'il se trouve « un patriote aussi clairvoyant que M. Chesterton pour « découvrir le Juif sous le manteau d'un Anglais, voyons-« nous s'allumer la colère de ceux qui sont démasqués... « *Nous, Juifs de la jeune génération, nous sommes pour ainsi « dire obligés, non par contrainte matérielle, mais par la con-« trainte plus subtile de l'opinion publique, de faire profes-« sion de patriotisme ; et cette profession de foi, par la nature « même des choses, ne doit être acceptée qu'avec suspicion et « méfiance.* Je crois pouvoir énoncer comme une loi géné-« rale que plus les Juifs deviennent Anglais et moins « ils restent Juifs. *Quant aux Juifs qui prétendent être « des Anglais patriotes tout en restant de bons Juifs, « ils énoncent simplement un mensonge.* » (*Jew. Chron.*, 8 déc. 1911.)

Aveu sincère et précieux à retenir ! Aveu qu'il serait bon de distribuer à des milliers d'exemplaires à tous les bons conservateurs chrétiens et patriotes Français, qui ne veulent voir dans le Juif qu'un citoyen de religion différente.

Les Anglais, plus clairvoyants, ne s'y trompent plus et renforcent l'*Aliens Bill*. Le résultat n'a pas tardé à se

Argument décisif



— « Comment, père Toine..., vous croyez encore que la prière sert à quelque chose ?... Mais regardez-moi donc, moi anticlérical !... Ne suis-je pas toujours frais, gros et gras à souhait ?... Je n'ai pourtant jamais prié !... »

— « Oh ! c'est ben vrai que ça ne prouve rien. J'ai là une paire de cochons qui sont encore plus frais, plus gros et plus gras que vous, et je vous jure, qu'eux non plus, ils n'ont jamais prié. »

(Supplément à la *Revue Antimaçonnique* N° 7.)

faire sentir. Depuis les nouveaux rescrits, voici les renseignements que nous fournissent les statistiques Juives : l'immigration juive est tombée de 40 p. 100. Il était entré 119.871 Juifs dans le Royaume-Uni, dans les neuf premiers mois de l'année 1910 ; ce chiffre est descendu à 72.682 dans les neuf premiers mois de l'année 1911. (*Jew. Chron.*, 15 déc. 1911.)

La liste serait trop longue de toutes les manifestations d'antisémitisme qui se produisent à chaque instant en Angleterre. En voici quelques exemples tirés de diverses classes de la nation et qui prouvent la force de la réaction antijuive.

Un magistrat de Londres, le juge Hadderwick, ayant à juger un jeune circoncis accusé d'avoir volé son patron, lui représenta qu'il voulait faire fortune trop rapidement et lui posa la question : « Êtes-vous Juif ? » Sur sa réponse affirmative, le juge lui déclara que sa race était véritablement par trop avide d'or et que, seul, son instinct atavique l'avait poussé à voler.

Étonnez-vous, fait alors mélancoliquement observer un rédacteur de la revue juive, si de pareilles remarques ne suscitent pas la haine contre les Juifs. La semence lève parmi le peuple. Récemment, un ouvrier est traduit devant le tribunal pour avoir brisé les devantures d'un magasin Juif. Il est d'ailleurs coutumier du fait. Interrogé par le magistrat, il répond froidement : « Je n'aime pas les Juifs ; « c'est pourquoi je brise leurs fenêtres. » (*Jew. Chron.*, 29 déc. 1911.)

Il n'est pas jusqu'aux archéologues, gent pacifique par excellence, qui n'entrent dans l'arène. Le professeur Stewart Macalister, directeur des fouilles de Palestine, s'est attaqué, dans une conférence, à la légende de David et de Goliath. Il a détruit la légende du combat entre le géant philistin et le jeune pâtre hébreu. (*Jew. Chron.*, 22 déc. 1911.) Et voilà, du coup, Israël dépossédé d'un des plus beaux fleurons de sa couronne guerrière. Le coup de sécateur du professeur Stewart Macalister a tronqué pour jamais les lauriers de Juda. Pleurez, filles d'Israël, et couvrez de cendres votre chevelure ! Car votre héros David, le jeune pâtre de Bethléem, n'a pas abattu le géant Goliath haut de 6 coudées (3 mètres) ; et les pierres de sa fronde n'ont vraisemblablement été funestes qu'aux lièvres timides des plaines de Judée.

Fait plus grave : dans la question du passeport en Russie qui passionne l'opinion Juive, la grande presse anglaise, non contente de se refuser à appuyer les représentations du gouvernement des Etats-Unis, soutient ouvertement les droits de la Russie. Dans un article du *Times*, l'opinion anglaise prend position : « D'après la conception des États-Unis, « touchant les droits de citoyen, les Etats-Unis peuvent con- « férer les droits de citoyen à un étranger quel qu'il soit, sans « tenir compte des devoirs que les étrangers peuvent avoir « vis-à-vis leur patrie d'origine ; de même qu'ils émettent la « prétention d'empêcher toute puissance étrangère de léser « aucun citoyen américain, du fait de sa race ou de sa reli- « gion. Rien d'étonnant à ce que cette théorie ne soit pas « admise par les puissances étrangères. Tout sujet des « grandes puissances continentales est soumis au service « militaire. *Nombreux sont les individus* (*Juifs*) *qui se font* « *naturaliser Américains sans avoir satisfait au devoir mili-* « *taire du pays dont ils abandonnent la nationalité, et qui* « *retournent ensuite dans leur pays d'origine avec la préten-* « *tion d'éviter le service militaire, sous prétexte qu'ils sont* « *citoyens Américains.* C'est ce que la Russie n'admet pas.

« Nous, Anglais, évitons ces difficultés, en prévenant celui « qui demande la naturalisation anglaise, que nous ne reven- « diquerons pour lui ses droits et privilèges de citoyen Bri- « tannique que dans les pays autres que son pays d'origine, « exception étant faite pour celui-là, s'il y retourne. » (*Times*, 20 déc. 1911.)

La situation est donc bien nette : d'une part, les États-Unis, n'exigeant *jusqu'ici* aucun service militaire de leurs nationaux, prétendent couvrir de leur pavillon les réfractaires ou anarchistes Juifs de Russie, qui retournent en Russie après avoir obtenu leur nationalisation américaine. D'autre part, l'Angleterre, qui souffre dans son armée de la plaie de la désertion, se refuse, aujourd'hui qu'elle connaît mieux le Juif, à l'aider à se soustraire au service militaire de son pays d'origine. Cette attitude de l'Angleterre est d'autant plus remarquable, que le rôle de la presse anglaise a toujours été considéré en Russie, comme celui de champion des droits Juifs (1). Dépeindre, en conséquence, la déconvenue et l'ire

(1) Israël, pour qui le mensonge est une bonne action lorsqu'il s'agit de

d'Israël, est chose impossible. La presse Juive du monde entier vomit ses injures et sa colère contre Albion et charge de ses rancunes l'Entente cordiale.

ALLEMAGNE

Israël ne peut décidément pas se faire une raison; les émeutes de Tredegar troublent son repos, car elles ruinent la thèse Juive: l'antisémitisme ne saurait exister dans des pays de civilisation et de liberté. Le ban et l'arrière-ban d'Israël sont donc convoqués par le monde entier pour prouver qu'aucun sentiment de haine n'existe en Angleterre contre le Juif. Aujourd'hui, c'est la revue juive allemande, *Ost und West*, qui, par la plume de Carl Stettauer, ne veut pas que l'on dénomme « pogrom » les troubles du pays de Galles. En voici la raison bien simple : « Cela permettrait, avoue « Carl Stettauer avec candeur, aux nations du continent de « croire qu'un pogrom est possible en Angleterre. Or, le fait « que cette émeute a été dirigée contre les seuls Juifs est « un phénomène inexpliqué et inexplicable. » (*Ost und West*, déc. 1911.)

Inexplicable, en effet, d'après la thèse Juive, mais bien facilement explicable pour tout homme de bon sens pour qui « un chat est un chat et le Juif un fripon ».

Israël d'Allemagne, dans le conflit italo-turc, a pris carrément parti pour la Porte. Les Juifs d'Allemagne se moquent cruellement de l'Italie qui croyait à une promenade militaire en Tripolitaine. Quant à la proclamation d'annexion, ils la qualifient de farce, et ils n'ont pas tort.

Par contre, Israël d'Autriche a conservé toutes ses sym-

tromper les Goïm, affirme avec impudence que tout Juif réfractaire à la conscription est fusillé, en Russie, s'il y retourne. Récemment, à Londres, un Juif nommé Salomon Zausmer, condamné à 6 mois de hard-labour et à l'expulsion pour vol qualifié, a fait appel, en déclarant qu'il était Juif de Russie, et qu'ayant déserté, il serait fusillé s'il retournait en Russie. Le juge Darling, après enquête, déclara que Zausmer avait menti et qu'il ne serait pas fusillé, mais simplement puni. (*Jewish Chronicle*, 3 nov. 1911.)

pathies à l'Italie. C'est ce que constate la *Frankfurter-Zeitung :* « Les Italiens se trompent quand ils croient voir les « sympathies de la presse autrichienne se tourner vers la « Turquie. Quant aux Juifs, en Autriche, ils sont incontes- « tablement le plus ferme soutien de l'alliance avec l'Italie. » (*Allgemeine Zeit.*, 17 nov. 1911.)

Le geste du Kronprinz, serrant la main, au Reichstag, du député antisémite von Liebermann, au sortir d'une séance désormais historique, a provoqué chez Israël une rage épileptiforme.

En voici quelques échantillons : « Depuis cette attitude « du Kronprinz, lisons-nous dans l'*Allgemeine Zeitung des « Judentums*, les hurlements de joie du parti antijuif ne « s'arrêtent plus : « le petits-fils de l'Empereur Frédéric est « nôtre ! Notre Kronprinz ne veut rien savoir des préférences « de son père pour les Juifs et les Anglais. » (Ici, Israël veut « crâner.) Eh bien ! nous, Juifs, en présence de ces manifes- « tations, et en dépit de ces hymnes de triomphe de l'anti- « sémitisme, nous n'avons pas le moindre sujet de nous « alarmer. »

De cet accès de colère d'Israël ressort une vérité qui ne doit pas passer inaperçue de nous, Français, et qui jette une lueur singulière sur le rôle joué par le gouvernement de la République dans le conflit marocain. « Quel rapport, « continue la revue juive, peut-il donc y avoir entre le « Maroc et l'antisémitisme ? *N'existe-t-il pas de nombreux « politiciens, parmi nous autres Juifs, qui sont absolument « d'accord avec le Kronprinz, qu'il était possible d'obtenir de « la France de plus grandes concessions ?* » (*Allg. Zeit.*, 17 nov. 1911.)

AUTRICHE

Si l'antisémitisme ne fleurit pas trop dans les hautes sphères de la monarchie austro-hongroise, la haine du Juif est cependant toujours vivace dans toutes les classes, témoin l'exemple suivant. Un paysan de Galicie poursuivait un Juif en recouvrement d'une créance. Le président Dobuszinski,

après avoir demandé au plaignant pour quelle raison il avait fait crédit à un Juif, ajouta en manière de commentaire : « Car un Juif ne mérite ni confiance ni crédit. » Sur ce, protestations d'un avocat Juif présent à l'audience. Le président ordonna son expulsion immédiate. (*Jew. Chron.*, 17 nov. 1911.)

ÉTATS-UNIS

« Ni exceptions ni privilèges! Le droit commun! Donnez au Juif l'égalité absolue ; il s'assimilera aussitôt à ses concitoyens. » Ce boniment cher à Israël se termine, pour l'ordinaire, par un couplet à l'adresse des barbares antisémites dont la mauvaise foi se refuse à admettre ces vérités évidentes.

Les États-Unis ont accordé aux Juifs complète égalité. Examinons donc avec notre mauvaise foi habituelle, de quelle manière les Juifs entendent l'assimilation. « Cent miliciens « Juifs de l'Etat de New-York, nous raconte avec orgueil « l'*Allgemeine Zeitung*, sont allés trouver le gouverneur « d'Albany pour lui demander l'autorisation de construire « une caserne pour les volontaires Juifs. Le lieutenant « Lewis Landes, commandant du détachement, montra au « gouverneur une lettre du maire de New-York, Gaynor, dans « laquelle ce dernier certifie qu'il existe déjà trois grandes orga- « nisations militaires juives. Aussitôt que la question du champ « de manœuvres et de l'uniforme sera réglée, ces trois orga- « nisations formeront un *Régiment juif*. » (*Allg. Zeit.*, 24 nov. 1911.) Par conséquent, ni exceptions, ni privilèges, le droit commun ! Aussi, demandons-nous la création immédiate aux Etats-Unis, de régiments indiens, nègres, chinois, allemands, irlandais, hollandais, et généralement de toutes les nationalités du Melting-Pot qui composent la nation américaine. Et puis, quel nom les Juifs choisiront-ils pour leur Régiment ? Sera-ce : « Démocrate-Ephraïm », ou « Manassé-Infanterie », ou plus simplement, le « Régiment des blairs » ? Et quel sera l'uniforme ? La lévite et le bonnet de fourrure ? Pour l'armement, la question me semble résolue : l'arme nationale d'Israël, le couteau de la circoncision !

FRANCE

Que les Français, hélas! encore trop nombreux, qui ne veulent pas voir dans les Juifs des Asiatiques à mentalité totalement différente de la nôtre, méditent les lignes suivantes.

Peut-être, croyez-vous, Français naïfs, que les énormes sacrifices par vous consentis au Maroc et au Congo, l'ont été dans l'intérêt de la France ? Détrompez-vous ! L'*Univers Israélite*, par la plume d'un des rédacteurs, nous fait espérer que « moyennant les énormes sacrifices consentis, la « France pourra enfin agir au Maroc avec une entière liberté « dans l'*intérêt général et supérieur de l'humanité.* » (17 nov. 1911. (C'est-à-dire : « dans l'intérêt particulier des Juifs du Maroc, nos frères. » Telle est en effet la traduction française exacte, car la conquête marocaine n'est pas encore accomplie, que déjà les revues juives se hâtent de tracer à Israël de France son devoir : « Il serait sage de ne pas « oublier que notre domaine colonial actuel renferme des « coreligionnaires envers lesquels nous avons des devoirs. » (*Univ. Isr.*, 27 oct. 1911.)

Aussi, le rabbin Mathieu Wolff prend-il la peine bien inutile d'énoncer une vérité dont nous n'avons jamais douté. « Encore que quelques-uns, écrit-il, se croient obligés de critiquer la solution pacifique intervenue dans la question « marocaine, nous ne craignons pas d'affirmer que cette solution a reçu le meilleur accueil des Israélites français. » (*Univ. Isr.*, 10 nov. 1911.) Qu'importe au Juif cosmopolite que le drapeau français ait été bafoué ! Seul lui importe l'intérêt de sa race. Et c'est parce qu'une guerre entre l'Allemagne et la France eût amené, par contre-coup, pour les Juifs du Maroc, une persécution de la part des musulmans, qu'il faut considérer l'humiliation subie par la France comme nulle et non avenue. « Nos coreligionnaires marocains, continue « l'*Univers Israélite*, en particulier, ont lieu de se réjouir et « d'être reconnaissants à la France, *d'avoir su se dominer, et* « *rendre évident son esprit de conciliation, en se résignant à*

« *un douloureux sacrifice.* Ils auraient été, eux, les premières « victimes des sonneries belliqueuses. » (17 nov. 1911.) Israël de France n'a donc pensé qu'à ses frères du Maroc : « Unis dans le passé, par la communauté de leurs origines, « de leurs coutumes, de leurs rites, par la fréquence de leurs « relations, aux Juifs algériens et tunisiens, liés à eux, dans « le présent, par l'identité d'une politique libérale et protec- « trice, qui pourra jamais préjuger le sort glorieux que l'ave- « nir leur réserve ? Qui osera contester l'influence que cette « agglomération de 250.000 Juifs africains est susceptible « d'exercer un jour sur les destinées du Judaïsme français ? » (*Univ. Isr.* 10 nov., 1911.) Pas nous, assurément ! Et quel Français oserait contester que ce n'est pas sans d'effroyables ravages qu'une nuée de 250.000 sauterelles, rats, corbeaux et autres parasites, sortis d'Afrique, viendrait s'abattre sur notre malheureux pays, pour s'y unir à la horde sortie des ghettos d'Allemagne et de Russie ? Et si ce jour-là tous les Français ne se lèvent pas pour chasser l'envahisseur et le rejeter à la mer, c'est que nous ne mériterons plus de posséder ce joyau qui a nom : la France !

Et que l'on ne nous taxe pas d'exagération lorsque nous prétendons que l'assimilation du Juif en France est chose impossible, car sa mentalité creuse entre sa race et la nôtre un abîme infranchissable. Voici de quelle manière les Juifs de France jugent l'incident d'Agadir, cette humiliation sans nom : « La France, écrit M. Emile Cohen, obtient, en réalité, un « agrandissement territorial considérable, que nous ne pou- « vions espérer sans le geste aussi maladroit qu'inutile d'A- « gadir. » (*Archives Isr.*, 21 déc. 1911.) Un geste inutile, en vérité, celui qui nous dépossède sans tirer un coup de canon, des deux tiers du Congo, et nous concède un Maroc hypothéqué dont la conquête reste à faire !

Mais qui pourra jamais sonder l'abîme d'Israël ? Sous ce titre : « Un ancêtre », le rabbin Mathieu Wolff a le cynisme de comparer la conduite de la France à celle de Jacob : « C'est « ainsi que la conduite de Jacob, de celui qui reçut pourtant « le nom de « jouteur puissant, *Israël* », rappelle à s'y mé- « prendre celle à laquelle se conforment... les faibles qui se « mesurent aux forts. C'est la même circonspection, la même « prudence, le même astuce candide, la même obséquiosité, « presque la même tentative de corruption... A la veille de « se rencontrer avec son redoutable frère, Jacob s'attarde à

« des préparatifs qui trahissent indistinctement une sorte « de *crânerie à rebours.* » Et après nous avoir montré la lâcheté et la duplicité de Jacob, Mathieu Wolff termine par cette conclusion, où l'inconscience le dispute à l'impudeur, chez ce peuple incapable de ressentir l'affront fait à la France dans le conflit marocain : « Mais le peuple le plus vaillant et « le plus chevaleresque de la terre, n'a-t-il pas su montrer « récemment, qu'au besoin, il savait unir l'habileté au cou- « rage, la prudence à l'honneur, à la dignité ? *Il semble que « ce ne soit pas là l'unique trait qu'Israël partage avec le « vieux peuple Gaulois. Jacob est décidément un ancêtre, un « type d'humanité.* » Certes, oui ! un ancêtre ! celui des lâches et des trompeurs ! Certes, oui ! un type d'humanité ! Mais d'une humanité cauteleuse et rapace ! (*Univ. Isr.*, 8 déc. 1911.)

Et quel magnifique exemple de duplicité ne vient pas de nous donner l'*Alliance israélite Universelle !* Les Juifs, nous le savons, se proclament, de tout temps, des démocrates convaincus, des partisans indéfectibles du suffrage universel, dont ils réclament la paternité. Depuis sa fondation l'Alliance Israélite avait toujours recruté son Conseil directeur par ce mode d'élection. Mais voici que cette année, de crainte de voir la majorité du Conseil passer dans le camp allemand beaucoup plus nombreux que le camp français, l'Assemblée générale de l'Alliance vient de substituer la désignation du Comité central par le système de cooptation, en remplacement du vote universel de tous les adhérents. (*Univ. Isr.*, 22 déc. 1911.) Par quoi Israël nous démontre que le suffrage universel, excellent pour le Goy, ne vaut rien pour le Juif. Pesez bien, naïfs Français, la conclusion du rapporteur Eugène Sée : « Le vote que nous vous demandons d'émettre « nous permettra de reprendre nos travaux dans la tranquil- « lité d'esprit nécessaire. Nous avons le plus vif désir de « ramener dans notre société la paix et l'union qui lui en ont « assuré la prospérité et l'action utile. *Nous entendons mettre « fin aux luttes, aux rivalités d'influence, qui, depuis quelque « temps, entravent notre marche ; nous voulons arracher l'Al- « liance aux divisions de parti ou de nationalité qui sont des « germes de mort.* » (*Univ. Isr.*, 22 déc. 1911.) Ainsi donc, vive le suffrage universel pour que la France meure ! Mais, à bas le suffrage universel pour qu'Israël vive !

Fort heureusement, la vérité sort parfois, bien malgré lui,

de la bouche d'Israël, par suite de son inaptitude à s'assimiler la langue française. « Un accès de xénophobie » : tel est le titre d'un article d'H. Prague, qui avoue par là ingénument que le Juif est un étranger campé parmi les nations. « Il n'y « a pas que la Chine, écrit-il, qui ait ses xénophobes... La « haine de l'étranger a gagné les pays qui semblaient les plus « réfractaires à cette phobie, tels que l'Angleterre et la « France. » (*Archives Isr.*, 16 nov. 1911.) Puisse M. H. Prague dire vrai ! et puissent les Français comprendre, enfin, la nécessité de bouter dehors l'étranger maudit, le Juif Asiatique !

GRÈCE

La Grèce, à son tour, vient d'entrer dans la ronde antisémite des nations. Une Juive, sortant de l'école normale d'Athènes, avait été nommée institutrice à l'école du gouvernement de Volo. Mais lors de l'inspection de l'école par le métropolite, ce dernier protesta, déclarant qu'une institutrice Juive ne pouvait et ne devait pas être chargée de l'éducation d'enfants chrétiens. En conséquence, l'institutrice fut aussitôt renvoyée. (*Jew. Chron.*, 3 nov. 1911.)

ITALIE

L'Italie semblait définitivement conquise par Israël et partageait, avec la France, le titre peu enviable de « terre de promission » pour les fils de Juda. La guerre de Tripolitaine, en exaltant le nationalisme des Italiens, a prouvé, cependant, une fois de plus, que le sentiment patriotique d'un peuple l'amènera toujours, tôt ou tard, à réagir contre le virus Juif.

Les cruautés commises au début des hostilités par les troupes italiennes ont servi de prétexte. L'Angleterre ayant protesté contre ces atrocités, les Juifs du Royaume-Uni ont

dû faire chorus avec la presse britannique, sans remarquer que, loin de protester contre les massacres d'Arménie et d'Albanie, dont leurs frères de Salonique sont les instigateurs, ils avaient énergiquement nié cette participation.

Quoi qu'il en soit, l'Italie, blessée dans son amour-propre militaire, a senti se réveiller soudain sa vieille haine séculaire du Juif. La *Stampa* demande à ses lecteurs de boycotter le *Graphic*, non pas, comme on pourrait le supposer, à cause de l'attitude du journal anglais, dans les accusations portées contre les atrocités italiennes, mais pour la raison que l'éditeur est un Juif, et le représentant du capitalisme Anglo-Juif. (*Jew. Chron.*, 24 nov. 1911.)

A cet accès d'antisémitisme en Italie, il est plusieurs raisons. Tout d'abord les revers en Tripolitaine des armes italiennes, revers signalés par la presse judéo-européenne. La *Vossiche Zeitung* (feuille Juive) publie l'article suivant, sous le titre : « Sensibilité maladive :

« La colère italienne contre la presse d'Europe qui annonce « les défaites italiennes en Cyrénaïque, jette, de nouveau, « feu et flammes. Toutes ces nouvelles sont traitées de ca- « lomnies et de mensonges propagés par la presse Juive « achetée par l'or Turc. Du coup, l'Antisémitisme, depuis si « longtemps inconnu en Italie, a fait sa résurrection ; et dans « sa rage contre Israël, il lui adresse, emprunté au vocabu- « laire d'injures, toute une série d'aménités, telles que « l'i- « gnoble presse Juive corrompue », « les Juifs usuriers », etc. (*Allgemeine Zeit.*, 22 déc. 1911.)

Mais pour quelle raison les Juifs d'Europe ont-ils pris parti pour la Turquie contre l'Italie ? Pour la raison que l'Italie a fait un rêve de mégalomanie. Non contente d'annexer la Tripolitaine, elle rêve d'y adjoindre la Palestine et Jérusalem. *Inde iræ*. Car Israël, lui aussi, a jeté les yeux sur la Terre Sainte, et la conquête italienne serait l'étranglement d'Israël par l'Eglise de Rome. (*Jew. Chron.*, 10 nov. 1911.)

Or, ce plan de conquête italienne remonte loin, car le *Times* du 27 septembre 1876 l'avait déjà mentionné. Et voici que l'*Italia* reçoit le câblogramme suivant : « Je suis en mesure « de vous communiquer un fait très important, que je tiens « d'un personnage haut placé dans la diplomatie du Vatican. « En plus de la conquête tripolitaine, l'Italie travaille à « prendre possession de Jérusalem et de la Terre Sainte

« pour les mettre sous le protectorat du gouvernement ita-
« lien... Le changement radical du Saint-Siège, en ce qui
« concerne les affaires tripolitaines, montre qu'il existe une
« entente entre le Quirinal et le Vatican. On ne s'explique-
« rait pas autrement l'enthousiasme du clergé pour cette ex-
« pédition militaire... Le voyage entrepris récemment par le
« Roi Victor-Emmanuel en Terre Sainte, celui projeté par
« la Reine Marguerite et celui accompli par la Duchesse
« d'Aoste, l'an dernier, montrent clairement que depuis
« quelque temps les yeux de l'Italie se tournent vers Jérusa-
« lem. » (*Jew. Chron.*, 10 nov. 1911.)

Telle est l'explication de l'antagonisme d'Israël contre l'Italie. « En supposant, déclarent les Juifs, que l'Allemagne
« et l'Angleterre y consentent, la Turquie, avec l'aide de l'ar-
« gent Juif et des volontaires Juifs, saurait l'en empêcher.
« Car le soldat Italien ne vaut rien contre le Turc ; et toute
« menace du chrétien dirigée contre le Turc doit être d'im-
« portance vitale pour le Juif. » (*Jew. Chron.*, 24 nov. 1911.)

En résumé, de l'aveu d'Israël, le Juif a partie liée avec le Turc, contre le chrétien.

RUSSIE

L'antisémitisme s'accentue de plus en plus en Russie, et la dénonciation du traité de 1832 par les États-Unis, à l'instigation des Juifs d'Amérique, n'a eu d'autre effet que d'aggraver les mesures restrictives contre les Juifs. Quant à la question du passe-port, la Russie ne cédera jamais.

L'officieuse *Rossia* déclare ouvertement que l'on ne peut attendre du gouvernement russe qu'il accorde à des Juifs étrangers des privilèges que ne possèdent pas ceux qui habitent la Russie. Au surplus, et ceci ne nous surprendrait pas, attendu que nombreux sont les exemples donnés par Israël dans l'histoire, la *Novoié-Vrémia* affirme que l'agitation des Juifs d'Amérique, au sujet des passeports, est due à ce fait, que ceux-ci veulent empêcher l'immigration en Amérique des Juifs de Russie. (*Jew. Chron.*, 15 déc. 1911) (1).

(1) Rappelons les Juifs de Rome demandant au Pape de refuser l'accès de

Et la solidarité Juive ? Elle existe toujours, mais à la condition de s'exercer contre les Goïm et non pas au détriment d'Israël. Or, les Juifs établis aux États-Unis se rendent compte de leur impopularité et de la réaction qui pourrait, à un moment, devenir formidable. Ils ne se soucient nullement de voir de nouveaux flots d'immigrants Juifs activer cette réaction. Un écrivain connu, Sombart, Juif d'Allemagne, dans un ouvrage sur « l'Avenir des Juifs », signale cette tendance antijuive aux Etats-Unis. Il déclare que l'*antisémitisme social n'est nulle part plus puissant qu'en Amérique, ce qui contraste extraordinairement avec la complète liberté politique et l'égalité civile dont jouissent les Juifs aux États-Unis.* (*Jew. Chron.*, 24 nov. 1911.)

Fait digne de remarque : un nouveau parti antisémite s'est formé à Moscou, ayant à sa tête les principaux avocats et députés Octobristes. Ce parti réclame l'exclusion de la Douma et de toute profession légale, de tous Juifs ou pro-Juifs ; il demande au premier ministre de prendre des mesures énergiques contre les Finnois et les Juifs chefs du mouvement révolutionnaire (*Jew. Chron.*, 24 nov. 1911.)

Répondant, à la Douma, au député Juif Niselovitch, au sujet du meurtre de Stolypine, Gutchkoff, le chef des Octobristes, l'engage à faire un pressant appel à ses coreligionnaires, afin qu'ils s'abstiennent de professions par trop honteuses, comme d'être les espions de l'*Ochrana* et de perpétrer des actes de terreur. (*Jew. Chron.*, 3 nov. 1911.)

A ce sujet, A. Stolypine, frère du ministre assassiné, bien que Directeur de la Banque Juive de Bielostock et protestataire contre les pogroms de 1905, a écrit à la *Novoié Vrémia* en réponse à une lettre du révolutionnaire Bakaï qui se réjouissait de la mort de Stolypine : « Il est temps de com-
« prendre que les instincts de race ont tellement séparé les
« Juifs de l'humanité, qu'on ne peut plus les considérer
« comme des créatures humaines. Nous devons considérer
« leur existence comme un fait scientifique et, par des
« moyens scientifiques, établir une méthode pour nous en dé-
« barrasser. Nous devons ancrer dans l'esprit du peuple l'idée
« que les Juifs ne sont pas des créatures humaines, qu'ils

ses États aux Juifs chassés d'Espagne ; et les Juifs de Bordeaux implorant du Roi Louis XV la même faveur, contre les Juifs d'Allemagne et d'Alsace.

« n'en ont que l'apparence et qu'on ne doit, sous aucun pré-
« texte, entrer en rapport avec eux. Nous pouvons étudier les
« Juifs au même titre que nous étudions les animaux ; mais
« prêcher la haine à leur égard, c'est les élever à notre ni-
« veau. » (*Jew. Chron.*, 3 nov. 1911.)

En attendant, le plan du ministre Stolypine se poursuit. Cinq ministres continuent la russification du commerce de l'Empire. Sur l'ordre du tsar, l'enquête du ministre de la guerre relative aux menées révolutionnaires des conscrits Juifs reconnaît que le verdict général leur est défavorable. (*Jew. Chron.*, 1er déc. 1911.)

De nombreuses pseudo-conversions étant signalées à Varsovie et à Odessa parmi les étudiants Juifs, à l'effet de leur permettre d'être admis à l'Université, un rescrit vient d'être publié, qui refuse aux Juifs convertis, faisant partie du barreau, l'autorisation de plaider. (*Univ. Isr.*, 24 nov. 1911 ; *Jew. Chron.*, 3 nov. 1911.)

La lutte continue toujours âpre entre les antisémites et les Juifs au sujet du crime rituel de Kiew. Car Israël s'oppose à ce qu'un jugement consacre l'existence du crime rituel, relégué par lui au chapitre des légendes inventées contre le peuple élu. Le comité de la Douma ayant rejeté l'interpellation des antisémites, visant le meurtre du jeune Yuschinsky, M. Purishkevitch a déclaré qu'un pogrom suivrait le rejet de cette interpellation. « Je possède, a-t-il ajouté, une photo-
« graphie du cadavre vérifiant la théorie du meurtre rituel ;
« et si vous repoussez l'interpellation, je ferai distribuer
« 500.000 reproductions de cette photographie. » M. Purishkevitch termine en accusant les Juifs d'avoir corrompu les juges. (*Jew. Chron.*, 24 nov. 1911.)

Il n'est pas jusqu'à la libérale et démocratique Finlande où la situation des Juifs ne soit de beaucoup plus mauvaise que dans le reste de l'empire, car la loi finlandaise a pour objectif de les expulser complètement. Voici quelques-uns des règlements appliqués aux Juifs :

— Si un Juif épouse une Juive qui ne soit pas née en Finlande, celle-ci ne peut y vivre avec son mari.

— Le témoignage d'un Juif n'est pas accepté en justice.

— Les Juifs ne peuvent ni posséder, ni vendre, ni acheter de l'or ou de l'argent. (*Jew. Chron.*, 1er déc. 1911.)

SUÈDE

Encore un pays où la question Juive se pose, du fait que, durant la période révolutionnaire russe, de nombreux Juifs avaient émigré en Suède. La *Novoié Vrémia* annonce que les commerçants de Stockholm ont envoyé aux pouvoirs publics une pétition en faveur de l'expulsion de 3.000 commerçants Juifs de Russie établis en Suède. (*Jew. Chron.*, 17 nov. 1911.) En vérité, partout où le Juif s'introduit, les peuples s'élèvent contre lui.

TURQUIE

Le gouvernement de la Porte a préparé un projet de loi interdisant l'installation dans la Syrie, la Palestine, Beyrouth, de tous les Juifs venus de l'étranger. (*Arch. Isr.*, 28 déc. 1911.)

VARIÉTÉS

La mort d'Isaïe Levaillant a mis en deuil Israël de France. Dans un article nécrologique intitulé « Pieux hommage », l'*Univers Israélite* se félicite que la lâcheté politique et l'injustice, en brisant la carrière d'Isaïe Levaillant, aient permis à celui-ci de donner toute sa mesure de *maître écrivain*. Quelle mesure ? Celle de traiter « dans une langue forte, simple, « claire, harmonieuse, impeccable, *qui savait se promener* « avec la plus parfaite aisance, sur les plus hauts sommets « de l'éloquence, les sujets les plus variés ». (3 nov. 1911.) Admirons cette promenade de la langue du maître écrivain, et rapprochons cette métaphore hardie du discours prononcé sur sa dépouille par son collègue Lépine. Après avoir célébré « la justice, l'impartialité, la bonté d'Isaïe Levaillant », le Préfet de police, futur académicien, a terminé dans un

sanglot : « Paix à ses cendres ! » Ce qui était devancer de quelques années l'œuvre destructrice du temps.

Et voilà comme quoi le corps du maître écrivain Isaïe Levaillant alla se reposer dans le sein d'Abraham, escorté de ces deux brillantes fleurs de rhétorique.

G. DE LAFONT DE SAVINES.

Les États-Unis

LEUR AVENIR, LEUR ROLE DANS LE MONDE

NOTAMMENT AU POINT DE VUE MAÇONNIQUE

Quand les colonies britanniques du Nouveau Monde se révoltèrent contre leur métropole et se constituèrent en une fédération républicaine d'Etats indépendants, elles entrèrent dans la vie avec toute la mentalité philosophique et sentimentale qui était à la mode à la fin du XVIII[e] siècle, c'est-à-dire avec ces idées à la Jean-Jacques, que nous nous plaisons à appeler aujourd'hui des *nuées*.

Les américains du XX[e] siècle sont en train d'en revenir aussi complètement que nous-mêmes, tout au moins au point de vue de la politique extérieure ; mais ils n'aiment pas à en convenir et cherchent à faire croire, que dis-je, cherchent à croire eux-mêmes qu'ils n'ont pas varié de sentiments.

La caractéristique de ces sentiments était, au moment de l'indépendance, une horreur absolue et sincère des procédés de politique internationale suivis jusqu'alors par les diverses monarchies d'Europe, procédés qui, disaient-ils, pouvaient convenir à des pays de despotisme, non à des terres de liberté.

Nous connaissons ce genre d'illusions qui porte encore aujourd'hui nos primaires à ne faire commencer l'histoire de France, dans leurs manuels, qu'à la révolution de 1789 et fait rejeter, par quiconque

demeure féru de 89[isme], tout ce qui est traditionnel, même quand la tradition n'est qu'une résultante de la force des choses, comme est cette nécessité où se trouve, à un moment donné, tout peuple qui grandit, de grandir au détriment d'un ou de plusieurs autres.

Méconnaissant cette nécessité, qui les amenait pourtant à ne devenir indépendants qu'au détriment de l'Angleterre, à ne naître et à vivre qu'en affaiblissant la métropole, les Américains de 1783 déclaraient que toute démocratie se devait à elle-même et devait à son principe de n'avoir à l'égard des autres nations que des sentiments de désintéressement et de fraternité. « Que les tyrans couronnés qui gouvernent l'Europe, proclamaient les Washington, les Jefferson et les Franklin, continuent si bon leur semble à se faire des guerres de conquête, qu'ils interviennent les uns dans les affaires des autres, sous prétexte d'assurer leur prestige, d'établir leur suprématie, d'augmenter leur puissance ou leur gloire, soit ; mais que du moins ils laissent en paix les Etats-Unis, n'interviennent pas dans leurs affaires, respectent leur indépendance absolue et leur laissent poursuivre, sans s'y immiscer, l'œuvre grandiose de leur développement intérieur et de la valorisation des immenses espaces qu'ils prennent à tâche de civiliser, de peupler et d'enrichir. Quant à eux, quelque grands, quelque puissants qu'ils puissent devenir, une chose demeure d'ores et déjà certaine, c'est que jamais et sous aucun prétexte ils n'auront à l'égard des autres nations que les sentiments de l'altruisme le plus désintéressé. »

Les nuées, sur lesquelles s'étayait ce système ou plutôt ce galimatias de politique internationale, étaient, comme on voit, proches parentes de celles que devaient rapporter de l'Amérique, en fait de politique intérieure, les Lafayette et les Rochambeau, après avoir contribué peut-être un peu à les y importer eux-mêmes. Elles relevaient de ce sentimentalisme vague, humanitaire, philanthropique et libéral, avec lequel on devait nous conduire de 89 à 93 et à toutes les conséquences dont nous souffrons encore aujourd'hui et dont, peut-être, nous finirons par mourir, à moins qu'une salutaire réaction ne se produise à cet égard dans notre mentalité nationale.

A l'œuvre on reconnaît l'ouvrier : celle de l'indépendance des États-Unis porte nettement la marque de fabrique maçonnique ; je ne suis pas cependant assez documenté pour démêler si la révolte des colonies anglaises d'Amérique fut aussi savamment préparée par la maçonnerie, que le mouvement des esprits qui devait aboutir, quelques années plus tard, à la Révolution française... Beaucoup, la plupart même, des personnages de la Révolution américaine étaient francs-maçons ; mais dans le gouvernement anglais presque tout le monde

aussi était franc-maçon — qui d'ailleurs ne l'était pas à une époque où les deux derniers gentilshommes français qui entrèrent dans l'ordre de Malte avant la chute de la monarchie, un chevalier de Barral et un chevalier de Vesins, prononçaient le même jour, sans que personne s'en étonnât, et leurs vœux religieux et leurs serments maçonniques.

*
* *

Mais revenons à l'Amérique : vingt ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis l'indépendance des Etats-Unis, que déjà les Américains commençaient à convoiter et à s'approprier le bien d'autrui. Il est vrai que ce n'était pas avec de la poudre et des balles ; mais à prix d'argent. Il n'en est pas moins vrai que si la France et l'Espagne se décidaient à leur vendre la Louisiane et la Floride, c'était pour ne point les leur laisser prendre. Ni la France, en effet, toute à ses grandes guerres continentales, ni l'Espagne, toute à la défense de ses autres colonies du Nouveau Monde, n'eussent été en état alors d'empêcher pareille conquête. Et ainsi les Etats-Unis se trouvaient grossis des dépouilles de la France et de l'Espagne, avant même que le vent d'indépendance, qui commençait à souffler sur toute l'Amérique, n'eût arraché à l'une Saint-Domingue et à l'autre tout ce qu'elle possédait depuis le détroit de Magellan jusqu'au golfe du Mexique, sauf quelques îles de la mer des Antilles.

La façon dont à ce moment les colonies se mirent à secouer le joug de leurs diverses métropoles, ne manqua pas de causer, de 1815 à 1823, quelques appréhensions à ces puissances européennes qui, depuis le Congrès de Vienne, avaient contracté ensemble l'union politique connue dans l'histoire sous le nom de Sainte-Alliance. Elles y voyaient, non sans raison, l'œuvre de l'esprit révolutionnaire qu'elles s'étaient attachées à combattre en Europe, dussent-elles pour cela intervenir chez telle ou telle autre nation européenne, comme elles le firent en Italie et en Espagne, et elles n'eussent pas mieux demandé que d'intervenir également en Amérique, si, vu la distance et la difficulté des communications, la tâche n'avait été trop malaisée, si surtont l'une des signataires de la Sainte-Alliance, l'Angleterre, la maçonnique Angleterre, ne s'était détachée de la ligue pour prendre sous sa protection le parlementarisme et le constitutionalisme et le libéralisme et autres balivernes en isme partout où ces balivernes se produiraient et notamment dans le Nouveau Monde. Il y eut cependant une forte alerte en Amérique et les nouvelles nationalités américaines purent craindre un moment que telle ou

telle puissance européenne — le Portugal notamment — ne cherchât à recoloniser une partie des territoires américains nouvellement affranchis. Toutes tournèrent aussitôt leurs regards vers les Etats-Unis, qui étaient de toutes les nouvelles nationalistes la plus puissante, leur demandant aide et protection contre les agressions éventuelles de l'Europe. — Malgré leur fameux altruisme, les Etats-Unis n'eussent peut-être pas bougé, si eux-mêmes ne s'étaient sentis quelque peu menacés, ayant à cette époque quelques démêlés de frontières passablement ennuyeux avec la Russie et l'Angleterre. Et voilà comment, dès 1823, les Etats-Unis furent obligés de s'occuper de politique internationale.

Pour se battre il faut être au moins deux, dit-on ; mais pour avoir à se défendre il suffit qu'il y en ait un qui menace ou qui paraisse menacer. Or ils étaient déjà deux qui menaçaient, ou paraissaient menacer les Etats-Unis. De là naquit en 1823 cette fameuse doctrine de Monroe, qu'on a un peu trop laconiquement, peut-être, synthétisé dans l'aphorisme : l'Amérique aux Américains. La déclaration du président Monroe ne disait en effet encore rien, ni de si précis, ni surtout de si arrogant.

*
* *

Cette déclaration consistait en 3 paragraphes distincts du message présenté au Congrès le 2 décembre 1823, les §§ 7, 48 et 49.

Le premier était consacré au différend qui était survenu depuis quelque temps entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la Russie à propos d'un règlement de limites de leurs possessions respectives sur les côtes nord-ouest du continent américain. Après avoir traversé une période assez aiguë, ce conflit venait d'entrer dans une phase d'apaisement et les trois gouvernements avaient résolu de le terminer à l'amiable par une conférence qui devait se tenir à Saint-Pétersbourg. Monroe annonçait ces heureuses nouvelles au Congrès et il ajoutait :

« Dans les discussions auxquelles cette question a donné lieu, et dans les arrangements qui pourront la terminer, l'occasion nous a paru bonne pour affirmer, comme un principe engageant les droits et les intérêts des Etats-Unis, que les continents américains, de par la libre et indépendante condition qu'ils se sont donnée et qu'ils maintiennent, ne doivent plus être considérés désormais comme susceptibles de future colonisation par aucune puissance européenne. »

C'était, on le voit, la première explosion de ce légitime orgueil des peuples du Nouveau-Monde, qui les portait déjà, qui les porte encore

plus aujourd'hui, à se considérer comme les égaux des peuples d'Europe en civilisation, en culture intellectuelle et partant en dignité.

Mais comme, de son côté, la Sainte Alliance érigeait en principe que les signataires de cette ligue avaient le droit et le devoir de se constituer en juges de paix et même en gendarmes du monde entier ; comme elle intervenait à tout propos, et parfois quelque peu hors de propos, dans les affaires intérieures de tout l'univers, le président Monroe crut devoir traiter aussi, dans les §§ 47 et 48 de son message, la question si controversée du droit d'intervention.

Cet exposé était très long, très entortillé, mais pourrait se résumer en quelques mots, savoir : que les Etats-Unis réprouvaient en principe la pratique de l'intervention ; mais que, pourvu qu'elle ne s'exerçât pas en Amérique et là même par rapport aux nations dont les Etats-Unis avaient déjà reconnu l'indépendance, lesdits Etats-Unis ne se mêleraient pas de ce que l'Europe ferait chez elle, ni même de ce qu'elle pourrait faire dans celles de colonies européennes de l'Amérique qui demeuraient soumises au pouvoir de leurs métropoles respectives.

C'était en somme une contre-partie de la déclaration que je viens de citer et une glose destinée à rassurer l'Europe, et plus particulièrement l'Angleterre, au sujet de la paisible possession de leurs colonies américaines non encore affranchies. Du sort de celles-là, le gouvernement de Washington affirmait en effet solennellement qu'il se désintéressait de la façon la plus complète... *O quantum mutatus !*

Et que nous sommes loin de l'attitude que devaient avoir plus tard ces mêmes Etats-Unis par rapport à Cuba.

Les principes une fois posés, il s'agissait de les appliquer, d'abord dans les contestations territoriales qui étaient personnelles aux Etats-Unis, ensuite par rapport aux velléités d'intervention de l'Europe dans le reste de l'Amérique.

La première partie de cette tâche fut assez facile à remplir. La Russie avait commis une faute en prétendant régler la double question des limites de l'Alaska et de l'étendue des eaux territoriales dans la mer de Behring en vertu d'un simple *ukase*. L'Angleterre se trouvait lésée par là et froissée au même titre que les Etats-Unis. Elle joignit sa proposition à celle de ses anciennes colonies, et ce que les rodomontades des petits Etats-Unis de 1823 n'eussent pu déterminer, la puissante Angleterre l'obtenait à cette même époque d'un simple froncement de son sourcil :

Totum nutu tremefecit Olympum.

Une conférence diplomatique fut réunie à Saint-Pétersbourg et donna pleine satisfaction aux desiderata de la Maison-Blanche.

*
* *

Restait le danger de voir les puissances européennes s'ingérer dans les affaires du Nouveau Monde, tenter d'en recoloniser quelque portion et s'efforcer tout au moins de solutionner la question de l'affranchissement dans un sens monarchique ; comme le Brésil venait de le faire spontanément, en ce qui le concernait. N'oublions pas, en effet, que les Etats-Unis de 1826, issus des nuées philosophiques de 1783, restaient férus de républicanisme et eussent considéré comme un danger pour leurs institutions l'établissement de diverses monarchies bourbonniennes dans le reste de l'Amérique, chose qui fut bien près d'arriver pour la plupart des anciennes colonies espagnoles du Nouveau Monde.

De là ce soudain esprit de fraternité témoigné par les Etats-Unis à l'égard des autres peuples de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud indistinctement. De là ces déclarations de solidarité, qui ravissaient d'aise toutes les Amériques, que dans le Nouveau Monde on prenait pour une explosion sincère de patriotisme panaméricain, et qui n'était qu'une très politique, mais très égoïste tactique de *self defence* pour les seuls Etats-Unis.

Dans cette seconde partie de l'application de la doctrine de Monroe, ce furent encore les Anglais qui tirèrent d'embarras leurs anciens sujets et pratiquèrent ainsi, bien inconsciemment du reste, le précepte évangélique du pardon des injures, en rendant le bien pour le mal.

L'adhésion de la Grande-Bretagne à la réaction antilibérale inaugurée en 1815, au congrès de Vienne, par les grandes puissances européennes, était trop peu conforme aux traditions de ce pays pour pouvoir durer. Elle n'avait été et ne pouvait être qu'un accident, qu'un expédient temporaire, que le résultat momentané de la frayeur causée par le retour de l'île d'Elbe et, malgré Sainte-Hélène, par la crainte d'un revenez-y de la France aux idées et à la politique napoléoniennes. Aussi à mesure que Metternich exagérait le système de la Sainte-Alliance aux congrès qui se tenaient successivement à Carlsbad en 1819, à Troppau en 1820, à Laybach en 1821 et à Vérone en 1822, l'Angleterre allait se détachant de l'alliance. Déjà lord Castlereagh, tout *tory* qu'il fût, refusait de s'associer aux interventions de l'Autriche en Italie et de la France en Espagne ; ce fut bien autre chose quand les *whigs* reprirent le pouvoir et que Canning devint premier ministre. La Grande Bretagne ne se borna pas à refuser alors de prendre part aux répressions qui terrorisaient les libéraux d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et de France, sans réussir d'ailleurs

à les mater complètement ; elle commença à prendre sous sa protection, plus ou moins officielle, ces persécutés qui se posaient en martyrs, oubliant que la veille encore ils étaient des persécuteurs et en attendant qu'ils le redevinssent un jour.

En ce qui concernait le Nouveau-Monde, l'Angleterre alla plus loin encore et s'opposa à toute tentative de recolonisation de l'Amérique, et même à toute intervention, ne fût-elle que morale, toutes choses que pourtant elle devait essayer plusieurs fois depuis pour son propre compte.

Dire qu'en agissant de la sorte Canning et le gouvernement britannique se laissaient conduire par le seul amour d'une doctrine philosophique et par le respect d'un principe, serait méconnaître le sens pratique des hommes d'Etat anglais. Ce serait presque leur faire injure. Dans les rapports internationaux, l'homme politique anglais se sert de ses théories et de ses principes quand il peut en tirer un profit matériel ; mais lorsque théories et principes peuvent le gêner dans la poursuite d'un avantage ou d'un profit national, il les laisse de côté tout simplement.

Cette fois l'intérêt s'accordait avec les principes ; on mit donc en avant les principes pour masquer l'âpre poursuite des intérêts.

Permettre à l'Europe d'aider l'Espagne à replacer sous son joug les jeunes nationalités qui s'étaient formées en Amérique ; permettre même qu'on obligeât tous ces nouveaux Etats à renoncer à la forme républicaine, qu'ils avaient librement choisie, pour se constituer en autant de monarchies gouvernées par des princes de la maison de Bourbon, c'eût été mentir aux théories du parti libéral, qui revenait au pouvoir avec Canning ; mais c'eût été aussi et surtout ramener dans les ports ibériques tout le commerce de ces contrées qui, depuis quelques années, enrichissait ceux de la Grande-Bretagne. Or les Anglais entendaient conserver l'avantage acquis.

Seule la Grande-Bretagne disposait alors en Europe d'une flotte puissante. Entreprendre, sans le secours de cette flotte, des expéditions militaires par delà l'Océan était chose difficile ; en entreprendre, malgré elle et surtout contre elle, eût été chose impossible.

Et voilà comment les Etats-Unis se trouvèrent débarrassés, jusqu'à nouvel ordre, du cauchemar des interventions européennes.

Il n'y a évidemment aucun besoin de chercher à tout cela des causes maçonniques ; il n'en est pas moins intéressant de constater que dès 1826 les Etats-Unis, enfants des idées maçonniques, et l'Angleterre, qui fut une des mères de ces mêmes idées, s'entendaient, comme larrons en foire, pour empêcher toute intervention antimaçonnique dans le Nouveau-Monde. Et, ceci expliquant cela, fait com-

prendre pourquoi, malgré des dissentiments passagers, Etas-Unis et Angleterre s'entendront chaque fois qu'il s'agira pour eux de faire bloc contre des puissances à traditions antimaçonniques, ou tout au moins qu'ils s'entendront tant que prévaudront aux Etats-Unis les nuées maçonniques de leur origine. Nous avons déjà constaté, et nous constaterons encore plus, tout à l'heure, combien vite vont se dissipant pour eux certaines de ces *nuées* sur lesquelles s'étayaient toutes leurs conceptions de politique extérieure. Peut-être verrons-nous un jour se dissiper aussi les nuées de politique intérieure auxquelles ils s'entêtent encore, et ce spectacle n'aura rien qui puisse nous étonner, car rien ne ressemble moins au Etats-Unis, exclusivement anglais, ou tout au plus un peu teintés de hollandais, qu'étaient les Etats-Unis de l'origine, aux Etats-Unis exclusivement protestants et puritains des guerres de l'indépendance, que les Etats-Unis d'aujourd'hui avec leurs 90 millions d'habitants de toutes provenances ethniques et de toutes croyances religieuses, les Etats-Unis d'aujourd'hui où tout grandit avec une si étonnante rapidité, même et surtout le catholicisme.

*
* *

Quoi qu'il en puisse être dans l'avenir, les Etats-Unis de 1826, une fois rassurés en ce qui concernait leur propre sécurité matérielle et morale, ne songèrent plus qu'à se dépêtrer des embarras que leur suscitait dans leurs rapports avec les peuples d'Amérique, la doctrine de Monroe.

Ces peuples frères, pour lesquels ils avaient eu un si bel élan d'amour et dont ils s'étaient déclarés si chevaleresquement solidaires, avaient pris tout cela au sérieux et, voulant faire de la Sainte-Alliance à rebours, proposaient de s'unir en une ligue permanente pour la défense de leur indépendance et de leur républicanisme. Bolivar invita tous les peuples d'Amérique à discuter la question en un congrès qui fût appelé à se réunir à Panama.

Autant toutefois il avait paru opportun aux Etats-Unis de parler de leur esprit de solidarité américaine, tant qu'ils s'étaient crus menacés personnellement, autant ils trouvaient inopportun de remettre cette question sur le tapis, maintenant qu'ils estimaient n'avoir plus rien à craindre pour eux-mêmes. Ah ! les citoyens des Etats-Unis avaient eu beau secouer le joug de la Grande-Bretagne, ils n'en étaient pas moins restés de vrais et pratiques Anglais, prêts à mettre leurs principes au service de leurs intérêts ; mais non à sacrifier leurs intérêts à leurs principes.

Ils le prouvèrent bien au pauvre Bolivar et aux promoteurs du Congrès panaméricain de Panama.

Raconter ici comment ils s'y prirent pour en retarder le plus possible la réunion, pour en restreindre le programme et en amoindrir la portée ; rappeler comment, aidés par des circonstances fortuites, ils n'arrivèrent à Panama que quand tout était fini, ou plutôt abandonné, serait chose trop longue. Qu'il nous suffise donc de constater que, dès 1826, les Etats-Unis, tout en protestant de leur enthousiasme pour la doctrine de Monroe, la jetaient déjà par-dessus bord, sans vergogne, quand elle gênait leur égoïsme, comme, ils devaient la jeter par-dessus bord plus tard, quand elle gênerait leur ambition.

Mais de même que l'Angleterre n'abroge jamais une loi et que c'est toujours en l'invoquant qu'on fait les choses qui lui sont le plus diamétralement opposées ; de même ce fut en couvrant de fleurs le président Monroe qu'on se refusa à pratiquer, en 1826, ce que cet illustre homme d'Etat avait proclamé, trois ans auparavant, être le plus imprescriptible des devoirs. — La doctrine de Monroe, issue de circonstances particulières, n'était, dès son origine, qu'une simple règle de conduite politique bonne à suivre, ou à ne pas suivre selon les circonstances. C'était quelque chose comme le sabre du bon garde national de 1830, qui servait à défendre les institutions, et au besoin à les combattre.

Un phénomène curieux devait pourtant bientôt se produire et, au rebours de ce qui arrive d'habitude, plus on alla s'éloignant du moment où avait été lu par Monroe le fameux message de 1823, plus les théories de droit et les règles de politique générale, qui s'y trouvaient en substance, allaient se dégageant des ambiances dont elles avaient été primitivement entourées ; plus elles s'épuraient et s'immatérialisaient en quelque sorte, plus elles acquéraient de prestige et d'autorité ; puis elle revêtaient dans l'opinion publique le caractère d'une sorte de sainteté et se transformaient en un *credo* auquel il eût été impie et sacrilège de ne pas se conformer. Et ce fut ainsi que les assertions entortillées et compliquées de Monroe allèrent se synthétisant en la simpliste formule : « L'Amérique aux Américains. » Il est vrai que les chefs qui se succédaient à la tête du gouvernement de Washington ajoutaient tout bas en souriant : « aux Américains, oui ; mais aux Américains des Etats-Unis. »

Malgré cette restriction mentale, la doctrine de Monroe demeurait une arme simplement défensive : *l'impérialisme* des Etats-Unis commençait à naître, il est vrai ; mais naissait timidement et ne se manifestait, en tous cas, que par une tendance, de jour en jour plus

accentuée, d'imposer aux peuples frères de l'Amérique Latine, en même temps qu'une protection, que ces peuples accueillaient avec joie, un protectorat dont ils ne se souciaient aucunement. La force d'expansion des Etats-Unis allait débordant peu à peu sur le reste de l'Amérique indépendante ; mais elle respectait encore la domination européenne dans toutes les parties du Nouveau Monde où celle-ci demeurait établie. Quant à imiter les visées colonisatrices de l'Europe et à aller fonder soi-même, par delà les mers, des établissements sur lesquels flotterait l'étendard étoilé de l'Union, qui donc y eût songé de l'Atlantique au Pacifique et du Missouri à l'Hudson, il y a à peine un demi-siècle ? Qui eût rêvé, il y a vingt ans, de s'immiscer dans les querelles de l'Europe elle-même et de lui disputer l'hégémonie en Extrême-Orient, ou en Perse, voire dans la Méditerranée ? Qui eût pensé qu'un plénipotentiaire américain siégerait un jour aux conférences d'Algésiras ? Ou que la Maison-Blanche prendrait la défense des Juifs en Russie ? — Et c'est pourtant à tout cela qu'on est arrivé aujourd'hui, toujours en vertu de cette élastique doctrine de Monroe devenue plus souple que le meilleur des caoutchoucs.

*
* *

Dans l'évolution de cette doctrine, ou pour parler avec moins d'hypocrisie que ne le font d'habitude les Américains, dans les transformations successives de leur mentalité en matière de politique extérieure, il convient donc de noter quatre phases, dont il me serait impossible de faire ici l'historique, mais que nous noterons brièvement au passage : la phase envahissante, le temps d'arrêt de la guerre de sécession, la phase agressive, et enfin la phase mondiale.

*
* *

La phase envahissante ne commença guère qu'une dizaine d'années après l'échec de la tentative de Bolivar. De 1826 à 1835, le gouvernement des Etats-Unis laissa suspendue au crochet l'arme, devenue inutile, de la doctrine de Monroe. Il devait recommencer à la brandir, vers cette dernière date, pour justifier ses velléités d'expansion et de conquête.

Le Texas, ancienne colonie espagnole, avait proclamé son indépendance en 1812 et vivait depuis lors dans un perpétuel état d'anarchie, tantôt se joignant à la fédération des Etats-Unis du Mexique, tantôt prétendant vivre en république autonome ; mais toujours en

lutte contre les Espagnols de la Floride et plus ou moins déchiré par la guerre civile. Depuis que le gouvernement de Washington avait acquis de la France la Louisiane à prix d'argent et cherchait à acquérir de même la Floride, le Texas tentait son ambition.

Aussi, devançant l'action gouvernementale, le Général Mac-Gregor avait-il, de sa seule autorité, envahi et à peu près conquis le Texas en 1816; mais un pareil empiétement sur les droits d'un peuple indépendant de l'Amérique était un mauvais exemple qu'on eût trouvé imprudent de donner à l'Europe.

Le général Mac-Gregor fut désavoué par son gouvernement, et lorsqu'en 1818, l'Espagne désespérant de conserver la Floride se fût décidée à vendre cette colonie aux Etats-Unis, ceux-ci durent s'engager à laisser le Texas vider seul sa querelle avec la métropole. Les Texiens désappointés se donnèrent au Mexique plutôt que de demeurer espagnols ; mais en 1830 de graves dissentiments étaient survenus entre le pays annexant et le pays annexé. Le Texas voulut rompre ses nouveaux liens avec le Mexique et se constituer pour la troisième ou quatrième fois en république autonome. Les Mexicains protestèrent et la guerre éclata.

Les troupes mexicaines furent plusieurs fois battues par celles du Texas et le nouvel État réussit à maintenir intacte, pendant cinq ans, sa coûteuse indépendance. La lutte était toutefois inégale. Les forces et les ressources du malheureux Texas s'épuisaient et il devenait évident que tôt ou tard il lui faudrait céder, si personne ne lui venait en aide. Le président de l'héroïque petite république était alors un certain Houston. Il persuada aux chefs les plus populaires que le seul salut pour le Texas serait son incorporation à l'union américaine, et il en offrit l'annexion aux Etats-Unis.

L'offre était singulièrement tentante ; mais il n'y avait pas à se le dissimuler : accepter la proposition de Houston c'était aller au-devant d'une guerre avec le Mexique, et les Etats-Unis d'alors n'étaient pas encore assez puissants pour envisager sans crainte une pareille éventualité. Ils refusèrent l'annexion du Texas, se contentant d'en reconnaître l'autonomie ; mais neuf ans plus tard, ayant grandi et s'étant fortifiés, ils sautèrent le pas et se décidèrent à faire place dans leur fédération à un État nouveau.

L'ère de la politique envahissante se trouva ainsi ouverte ; elle ne devait plus se fermer de si tôt, car en cela, comme en toutes choses, il n'y a que le premier pas qui coûte.

Ce premier pas ne fut point toutefois du goût du Mexique. Résolu à ne point se laisser spolier, il décida de s'opposer par la force à l'annexion du Texas et à empêcher éventuellement celle du Yucatan;

malheureusement pour lui cette tentative hardie devait avoir les plus cruels lendemains. La guerre dura deux ans et se termina par la prise de Mexico où les troupes américaines entrèrent à la fin de 1847. Il fallut céder à la force et signer le 2 février 1848 le dur traité de Guadalupe-Hidalgo. Le Mexique dut non seulement accepter l'incorporation du Texas aux Etats, mais encore celle de la Californie et du Nouveau Mexique. Cette dernière cession avait cela de particulièrement grave qu'aucune manifestation de volonté populaire ne s'était produite en faveur d'une annexion en cette province mexicaine et que les Etats-Unis en stipulaient la cession, par simple droit de convenance et de conquête, tout comme eût pu faire n'importe quelle vieille monarchie d'Europe.

Le traité de Guadalupe-Hidalgo était muet sur le Yucatan ; aussi, avant de demander au Congrès la ratification de cet instrument diplomatique, le président des Etats-Unis essaya-t-il de faire sanctionner par le Sénat la mainmise projetée sur cette partie de l'Amérique Centrale ; mais le pouvoir législatif conservait encore un peu plus de pudeur que l'exécutif : le Sénat s'y refusa et il n'en fut plus question jusqu'à nouvel ordre. Le morceau avalé était d'ailleurs, même sans cette adjonction, assez gros comme cela.

*
* *

De 1848 à 1880, époque où commencèrent presque à la fois l'expédition française du Mexique et la guerre de Sécession, le gouvernement de Washington eut encore plusieurs occasions de montrer son double désir de faire échec à l'influence de l'Europe dans le Nouveau Monde et d'y rendre exclusive sa propre hégémonie. Il serait trop long de les passer ici en revue ; mais la plus importante de ces occasions, ou plutôt la plus importante série de ses occasions ayant été fournie par la question du canal inter-océanique et cette dernière question ayant eu sur la mentalité américaine, en fait de politique internationale, l'influence la plus décisive, il me paraît nécessaire de parler un peu de cette question et d'en rappeler les origines.

*
* *

Unir le Pacifique à l'Atlantique à travers l'Amérique Centrale fut de tout temps le rêve favori des maîtres du Nouveau Monde. Christophe Colomb y songeait déjà et Philippe II se fit adresser un rapport sur cet intéressant sujet par une commission d'explorateurs, spécialement envoyée dans la région des isthmes.

L'idée ne devait sortir du domaine du rêve pour entrer dans celui de la réalité que de nos jours ; depuis longtemps toutefois Anglais et Espagnols en avaient prévu l'éventualité et s'étaient disputé les pays au travers des quels aurait à passer un jour la voie trans-isthmique. Les longues luttes qui ensanglantèrent l'Amérique Centrale pendant toute la première moitié du dix-huitième siècle, n'eurent pas d'autre cause ni d'autre but.

Lorsque l'Espagne se trouva, comme toute l'Europe, englobée dans la lutte gigantesque des vieilles monarchies contre la France de la Révolution et de l'Empire, ses princes traîtreusement retenus en captivité par Napoléon furent remplacés par un Bonaparte, et une guerre acharnée s'ensuivit entre les fidèles des Bourbons et les partisans du Roi Joseph.

Les colonies hispano-américaines prirent fait et cause pour leurs anciens souverains, refusèrent de se soumettre à Joseph Bonaparte, et devinrent pendant plusieurs années virtuellement indépendantes. — Après 1815, s'étant accoutumées à l'autonomie, elles ne voulurent plus se plier à l'obéissance et finirent, une à une, par se constituer en États séparés et souverains.

Jusqu'alors les Etats-Unis ne s'étaient aucunement occupés du canal interocéanique. Le premier noyau de la Nouvelle-Angleterre n'avait avec les régions de l'Amérique Centrale aucune attache. La Louisiane, la Floride, le Texas, séparaient ses territoires de la mer des Antilles. Des pays incultes et sauvages le séparaient des côtes du Pacifique, qui appartenaient au Mexique. Rien par conséquent ne sollicitait l'attention des Etats-Unis et ne provoquait son intérêt dans la question des isthmes. Peu à peu toutefois les choses changèrent de face. Aussi les Etats-Unis agrandis commencèrent-ils à prêter quelque intérêt à la question du percement de l'isthme de Panama, lorsque cette question fut soulevée à nouveau par Bolivar en 1825 et 1826.

Parmi les questions qui devaient être soumises au congrès de Panama, figurait en effet celle du Canal interocéanique. Bolivar voulait réunir tous les peuples américains en un effort commun pour la mise à exécution de ce gigantesque projet et prétendait faire de la nouvelle voie de communication la propriété exclusive des États du Nouveau Monde.

Les Etats-Unis étaient loin d'être parvenus alors au degré de puissance financière et de force maritime, qu'ils ont atteint depuis. Ils étaient pourtant déjà les plus riches des Etats américains et ils en étaient aussi les plus forts. Sans leur collaboration et leur aide, le reste de l'Amérique ne pouvait songer ni à entreprendre l'œuvre, ni à la défendre contre l'ingérence européenne. Le Président Adams

le savait ; mais il savait aussi que l'adoption du plan de Bolivar eût imposé à l'Union d'énormes sacrifices financiers et d'incommodes discussions avec diverses puissances d'Europe. Il estimait qu'il eût été imprudent de lancer les Etats-Unis dans la voie aventureuse où Bolivar voulait les entraîner et pensait qu'il serait plus prudent et plus pratique de faire du futur canal une grande route neutralisée, ouverte au monde entier. Ce fut jusqu'à nouvel ordre dans ce sens qu'il orienta la politique de son pays. Son programme devait rester le programme officiel des Etats-Unis jusqu'à la signature du traité Clayton-Bulwer de 1850 et même jusqu'en 1856.

Le Congrès de Panama n'avait pas réussi à faire adopter par les divers États du Nouveau Monde, le projet de construction d'un canal intérocéanique ; mais il avait donné à l'idée de ce canal un regain d'actualité. Elle fut examinée, étudiée, discutée un peu partout, et quelques mois plus tard le Roi de Hollande la reprenait à son compte.

L'initiative de ce souverain fut courtoisement accueillie, non seulement par tous les peuples d'Europe et par les Etats-Unis, avec les vues desquels son plan s'accordait entièrement ; mais encore par toutes les nations du Nouveau Monde. — Tout cela se passait malheureusement vers 1830, et la crise qui vint séparer alors la Belgique de la Hollande fit complètement oublier à ce dernier pays son projet de canal interocéanique.

L'idée revint sur le tapis vers 1839. Deux projets commençaient alors à se disputer la faveur du public. L'un, le plus ancien, le projet pour ainsi dire classique qui datait de Philippe II, était celui qui avait pour but le percement de l'isthme de Panama. L'autre devait partir du port de San Juan, sur la baie de Mosquitos, emprunter le cours de la rivière qui sépare actuellement les républiques de Nicaragua et de Costa-Rica, puis, traversant la région des lacs, aboutir, du côté du Pacifique, à la baie de Fonseca. Jusqu'alors le projet de Panama seul avait fixé l'attention du monde ; mais voilà que le Nicaragua prétendait à son tour imposer son idée et s'efforçait de la rendre populaire. — La chambre des représentants des Etats-Unis invita la Maison Blanche à étudier l'un et l'autre tracé. L'exécutif, par égard pour le pouvoir législatif, envoya sur place une mission spéciale. Celle-ci accorda ses préférences au nouveau tracé, mais ses membres conclurent à l'inopportunité actuelle d'aucun traité avec aucune des républiques de l'Amérique Centrale. — L'affaire en resta là, et l'on se désintéressa pour le moment à Washington des choses du Centre-Amérique.

Cependant la situation politique et géographique des Etats-Unis

continuait de se modifier et l'intérêt de ces choses ne tarda pas à s'imposer de nouveau. Ce fut cependant la Grande-Bretagne qui la première recommença à s'en préoccuper. Cette puissance, dont la politique constante à travers les siècles a été de toujours et partout se rendre maîtresse des mers, ne pouvait, sans manquer à sa tradition, ne point chercher à s'assurer par avance la maîtrise et le contrôle d'une voie maritime qui promettait de devenir d'une si énorme importance. Les Etats-Unis, eux, ou au moins les Etats-Unis officiels, ne songeaient pas encore à monopoliser à leur profit la future voie inter-océanique ; mais ils comprenaient déjà que c'eût été une faute que de la laisser choir entre les mains de quelque autre puissance.

Deux moyens d'empêcher une si fâcheuse éventualité se présentèrent à l'esprit des hommes d'État américains.

Le premier eût consisté à invoquer les droits et les devoirs de protection que les Etats-Unis s'étaient arrogés de par la doctrine de Monroe et de s'opposer officiellement à tout accaparement ; l'autre était de gagner les Anglais de vitesse et de rendre matériellement impossible la construction du canal de Nicaragua, celui sur lequel les Anglais avaient jeté leur dévolu, en hâtant celle du canal de Panama.

Ce fut à cette dernière méthode que s'attacha le gouvernement de Washington. Il se mit aussitôt en rapports avec celui de la Nouvelle-Grenade pour l'engager à commencer immédiatement les travaux, ou plutôt — car la Nouvelle-Grenade n'eût pas été assez riche pour le faire avec ces propres ressources — à en accorder la concession à quelque puissante compagnie internationale. Les Etats-Unis offraient leur aide et leur appui ; mais ils ne songèrent pas un seul instant alors à entreprendre eux-mêmes la construction du canal, comme ils l'ont fait depuis.

La Nouvelle-Grenade mit la question à l'étude, elle se fit faire des devis ; mais le nombre de millions, auquel ils s'élevèrent, lui parut si énorme qu'elle crut impossible de se les procurer — l'exemple du Suez n'avait point encore excité les bons gogos français — et, renonçant à l'idée d'un canal, se rabattit modestement sur un simple projet de chemin de fer transisthmique.

Plus entreprenant, le Nicaragua reprit aussitôt à son compte le dessein d'une voie maritime. Ses agents se mirent à parcourir le monde, invitant les bonnes volontés, attirant les capitaux, sollicitant les appuis. Ils s'adressèrent tout d'abord à la France, non seulement parce que notre bas de laine était déjà à cette époque réputé aussi inépuisable qu'il l'est aujourd'hui ; mais encore et surtout parce que nous jouissions dans le monde d'un prestige que

malheureusement nous ne connaissons plus. Courtoisement écoutés par Guizot, les Venezueliens furent éconduits par Louis-Philippe ; mais comme il leur fallait, à tout prix, des Français dans l'affaire, pour qu'elle parût susceptible de réussir — que les temps sont changés ! — ils s'adressèrent, en désespoir de cause, au jeune prince aventureux qui sortait alors de la prison de Ham et que pourrait peut-être séduire, faute d'avenir politique, la perspective d'une grande situation industrielle et financière.

Pour mieux le décider, on lui proposa de donner le nom de Canal Napoléon à la voie projetée, et on lui offrit la présidence de la Compagnie Internationale qu'il s'agissait de fonder. Le Prince Louis commença par prêter l'oreille à ces propositions ; mais bientôt les événements de 48 tournèrent son attention d'un autre côté et intéressèrent son ambition à la poursuite d'une autre présidence plus flatteuse encore que celle du Canal inter-océanique et plus prometteuse de puissance et de gloire.

En attendant, l'idée du canal de San-Juan paraissait définitivement lancée. Etats-Unis et Angleterre recommencèrent aussitôt à se disputer le moyen d'en devenir plus tard les maîtres, et M. Hyse, ministre américain au Nicaragua, signa avec cette république une convention *motu proprio*, qu'il envoya tout glorieux à la ratification de son gouvernement.

Cette convention assurait aux Etats-Unis non seulement des privilèges commerciaux, mais encore une sorte de souveraineté sur le futur canal Napoléon. C'était aller plus vite que les violons. L'opinion publique américaine n'était pas encore préparée à tant d'audace, et le congrès, auquel la convention fut soumise, n'eut pas le courage de l'approuver. Le traité Hyse fut rejeté. Le duel diplomatique entre le cabinet de Washington et celui de Saint-James n'en continua pas moins avec une telle âpreté qu'à plusieurs reprises il faillit dégénérer en rupture, et il aboutit finalement, en 1850, à un compromis, celui du traité Clayton-Bulwer.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne s'engageaient par cette convention à garantir la neutralité du canal projeté, et ils stipulaient que ni l'une ni l'autre des H. P. C. n'aurait le droit « d'occuper, de fortifier ou de coloniser ou de dominer le Nicaragua, Costa-Rica, le littoral des Mosquitos ni aucune partie de l'Amérique Centrale. » Elle stipulait, enfin, que le futur canal serait ouvert, dans des conditions égales, aux marines du monde entier.

On s'est beaucoup demandé si ce fut par conviction et avec sincérité que les Etats-Unis se montrèrent ainsi partisans de l'internationalisme des voies de communication transisthmiques à une époque

où le Président Polk visait déjà à transformer les idées de protection des deux Amériques, émises par Monroe, en protectorat politique de tout le Nouveau Monde, et si le traité Clayton-Bulwer n'était pas pour les Américains un simple pis-aller. Répondre à ces points d'interrogation me paraît difficile. Jamais, en effet, il n'a existé aux Etats-Unis, tant au point de vue de cette question spéciale qu'à celui de toute autre question de politique extérieure, une opinion officielle unique et constante. Tantôt ce fut le Congrès, tantôt la présidence qui voulut pousser le pays à se montrer entreprenant et envahisseur tantôt ce fut la présidence, tantôt le congrès, qui s'arrêta dans cette voie par scrupule de conscience ou par timidité. Ce ne fut que très lentement et très inconsciemment que la mentalité américaine alla se transformant par rapport aux questions internationales, et que, d'une extrême pruderie à cet égard (pruderie qui dérivait des conceptions politiques du temps de l'indépendance), elle évolua vers une acceptation, d'abord hésitante et hypocrite, puis éhontée, des idées d'intervention et de conquête, qui sont l'accompagnement obligé de tout accroissement de vitalité et de force chez les diverses nations.

Ce qui est certain c'est que le traité Clayton-Bulwer n'avait pas encore été discuté par le congrès, que déjà les parties contractantes commençaient à épiloguer sur la portée qu'il convenait de donner à certaines de ses clauses. Il fallut se battre sur le sens et l'étendue des mots Honduras Britannique, Mosquitia, Greytown, colonie des îles de la Baie.

La controverse sur ces divers points devint si aiguë, qu'en 1852 il fallut signer une nouvelle convention explicative de celle de 1850. Elle prit le nom de convention Webster-Crampton et fut signée le 30 avril 1852 ; mais dès le 17 juillet les difficultés, qui avaient été aplanies du côté de Greytown, ville qui était rendue au Nicaragua et reprenait son ancien nom de San-Juan, recommençaient du côté de la Baie de Fonseca. Les Anglais avaient perdu une des clefs du futur canal, celle de l'Atlantique ; ils essayaient de s'assurer l'autre, celle du Pacifique. Les Américains protestèrent ; les Anglais s'entêtèrent, et pour expliquer la convention Webster-Crampton, qui expliquait elle-même la convention Clayton-Bulwer, il en fallut une 3e, la convention Dallas-Clarendon. Ce nouvel instrument diplomatique réglait à la satisfaction des Etats-Unis la question de la Mosquitia et quelques points de détail concernant la zone maritime à neutraliser ; mais elle était muette sur la controverse relative aux îles de la Baie de Fonseca. Aussi le Congrès de Washington refusa-t-il de la ratifier, et ainsi devinrent caducs tous les arrangements antérieurs. C'était à ne plus s'y reconnaître et il y avait six ans pourtant qu'on se bataillait sur tout cela.

Ce fut alors et alors seulement, 1856, que commença la nouvelle politique des Etats-Unis, celle qui devait consister, non plus à vouloir d'un même droit commun, étendu à toutes les nations par rapport aux futurs canaux interocéaniques ; mais à chercher dans les isthmes une situation privilégiée. — Si déjà la première manière n'était guère du goût de l'Angleterre, on comprend quelle fureur provoqua de sa part cette manière nouvelle. La bataille pour la suprématie et l'hégémonie dans le Centre Amérique continua donc plus âpre et plus terrible que jamais et dura encore quatre ans. On était au plus fort de la querelle en 1860, lorsque tout s'apaisa, comme par enchantement.

Que s'était-il donc passé ? un fait bien simple : un troisième dogue était survenu et avait pris dans sa gueule l'os que se disputaient les deux premiers mâtins. Ce troisième, c'était la France.

La politique de Napoléon III venait en effet de s'orienter d'une façon aussi soudaine qu'inattendue vers l'acquisition d'une large influence française dans le Nouveau-Monde. Soutenu par notre diplomatie, un de nos compatriotes, M. Belly, obtint du Nicaragua la concession des travaux du canal projeté, et il fut en outre stipulé que la police et la protection de ce canal seraient dévolues à la France.

Le péril anglais ne se serait-il donc évanoui que pour être remplacé par un péril français ? C'est ce que l'on se demanda avec anxiété à Washington en voyant le cabinet des Tuileries, non content d'avoir noué d'intimes et cordiales relations dans l'Amérique Centrale, s'ingérer également dans les affaires intérieures du Mexique et y soutenir, de son influence et de ses deniers, Miramon contre Juarez. C'était quelque chose d'avoir mis fin aux malentendus du traité Clayton-Bulwer et fait reculer l'Angleterre ; mais cela ne suffisait plus. Il fallait maintenant barrer la route aux Français. Le Président Buchanan s'attacha à cette nouvelle tâche avec une fébrile activité ; mais il n'eut pas le temps de réussir, et à peine son successeur, le fameux Abraham Lincoln, eût-il été installé à la Maison Blanche, qu'éclata la guerre de Sécession.

Cette guerre devait marquer un temps d'arrêt forcé dans le *quo non ascendam ?* de la politique extérieure des Etats-Unis ; mais ce temps d'arrêt devait être aussi le dernier qui séparait cette première période de la minute présente. Il faudra donc, chers lecteurs, vous armer d'un peu de courage pour analyser avec moi dans un prochain article les phases successives par lesquelles passa la politique internationale des États-Unis après la guerre de Sécession, non pas qu'il soit aucunement nécessaire de se faire raser par M. de Barral plutôt que par quelque autre de nos collègues, mais parce que notre dernier

congrès a jeté notre ligue dans une voie nouvelle, celle de l'action internationale, et que pour pouvoir y faire bonne besogne il est de toute nécessité que nous nous documentions de plus en plus sur l'histoire des autres peuples. Celle des peuples d'Europe est généralement connue ; mais je ne crois faire injure à personne en déclarant que celle des nations européennes l'est fort peu en France. Voilà pourquoi, au risque de paraître sortir un peu du cadre habituel de nos études, j'ai cru devoir insister un peu plus longuement et devoir insister encore sur l'histoire des Etats-Unis, tout au moins au point de vue de leurs relations internationales et de leur action politique extérieure.

Ce ne sera en effet que de la connaissance même superficielle de cette histoire que nous pourrons tirer des conséquences et déduire des prévisions d'avenir, quant aux possibilités d'action à exercer par notre ligue dans le principal des États du Nouveau Monde. Il nous eût été impossible de le faire sans cela. Or à quoi bon vous présenter des suppositions si je ne vous ai pas montré auparavant sur quoi il me paraît justifié de les étayer. Ces suppositions, ces prévisions et ces déductions vous montreront en tous cas, je crois, que l'action antimaçonnique a un large champ ouvert en Amérique et qu'elle pourra y être plus fructueuse et plus vite fructueuse qu'on ne le suppose généralement.

La Perte d'une colonie

SAINT-DOMINGUE ET LA RÉVOLUTION (1)

II

Il faut convenir, au surplus, que la Révolution mit ses partisans et ses ennemis aux prises avec des intérêts et des passions qui, non seulement les débordèrent, mais finirent par les submerger. En 1789, le système colonial pratiqué par l'ancienne Monarchie, demandait de sérieuses retouches. En même temps que la prospérité de Saint-Domingue attestait la vertu du « colbertisme », elle en postulait la déchéance. Tant que la métropole, seule, avait tiré de la charte économique élaborée par le ministre de Louis XIV un fructueux parti, le système avait conservé son prestige et défié les détracteurs. Mais le jour où la prohibition, après avoir favorisé le commerce de la métropole, enrichit les colons, devenus majeurs, elle conspira contre elle-même. Si satisfaites qu'elles soient, les ambitions commerciales supportent impatiemment les freins que leur opposa la loi. Plus s'enflaient les fortunes des créoles, plus s'exaspéraient les doléances des planteurs contre les règlements qui limitaient leurs gains et qui posaient des bornes à leur puissance. On ne se lassait

(1) Voir Revue du 15 mars 1912.

pas de dénoncer la caducité d'un Code autrefois tutélaire aux colonies jeunes et faibles, et maintenant hostile à leur croissance. Saint-Domingue pouvait-il admettre, par exemple, que la France lui interdît de s'approvisionner de farines, chez ses voisins de la Nouvelle-Angleterre? Liée à la métropole par les mille câbles de la réglementation la plus asservissante, la colonie aspirait, non seulement à la délivrance, mais à l'autonomie. Dès le mois de février 1787, les plus opulents propriétaires de l'île, les landlords de Saint-Domingue, comme le marquis Louis-Henry-Marthe de Gouy d'Arcy, agitateur inlassable, pamphlétaire copieux et caustique, disciple de Mesmer et franc-maçon déclaré, — et le comte de Noé, fondent « le Comité colonial de France», et, pour assurer à leurs requêtes l'accueil favorable que leur refusent les ministres, demandent que les planteurs délèguent des représentants aux futurs Etats Généraux. A l'encontre de ce fastueux patriciat, plus sensible aux simulacres qu'aux réalités de la puissance, un autre groupe, — groupe essentiellement conservateur, — « la Société des Colons français », tient ses assises, place des Victoires, dans l'hôtel du marquis de Mordant de Massiac (1) et lui emprunte son nom. Présidés par le marquis de Galliffet — qui possède à Saint-Domingue trois sucreries et deux caféières d'une valeur de près de quatre millions, mais qui réside actuellement rue du Bac (2), — les membres du Club

(1) MASSIAC (Louis-Claude-René, comte de MORDANT, marquis de), né le 14 mars 1746, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Il hérita de son oncle le vice-amiral de Massiac le magnifique hôtel de ce nom, situé place des Victoires, qu'il loua le 11 janvier 1778 à M. de Marigny, le directeur des bâtiments du Roi. En 1792, M. de Massiac émigra et joignit l'armée des Princes à Coblentz où il fut l'aide de camp du lieutenant général, baron de la Rochefoucauld, jusqu'en 1794. Retiré à Londres, il revint en France en 1802 et mourut la même année, le 2 décembre, ne laissant qu'un fils. Le marquis de Massiac, neveu du ministre de la marine de ce nom, avait épousé Adelaïde de Bongars, fille du conseiller d'État, président à mortier au Parlement de Metz. Le contrat de mariage avait été honoré de la signature du Roi et de la Reine, et l'union avait reçu l'approbation du duc de Penthièvre, grand amiral de France, qui avait promis à son vieil ami le vice-amiral de Massiac de servir de tuteur à son neveu. Le dernier descendant direct du marquis de Massiac est mort le 5 novembre 1909. Nous devons ces renseignements à son gendre, M. de Maransange. (Lettre adressée du Châtelet-en-Berry (Cher).

(2) Dans l'hôtel occupé actuellement par l'ambassade d'Italie. C'est là que résida le prince de Talleyrand et que le Concordat fut signé. On accède aujourd'hui à cet hôtel par la rue de Varenne.

Massiac, au nombre de plus de quatre cents, parmi lesquels MM. de la Rochefoucauld-Bayers, de Beaumarchais, de Ségur, de Noailles, Rohan-Montbazon, de Butler, de la Ferronnays, de Lameth, d'Autichamp, de Lescure, de Vergennes, de la Belinaye, de la Roche-Jacquelein, de Maillé, de Choiseul, etc...; ne dissimulent pas l'invincible défiance que leur inspirent la campagne et le manège de Gouy d'Arcy. *Quieta non movere*, dit la sagesse des Chancelleries. Si le tumulte des polémiques porte malheur aux meilleures causes, à quels mortels risques n'expose-t-il pas celles qui, par-dessus tout, ont besoin de silence ? En vain, Duval-Sanadon, le publiciste du Club de Massiac, fait-il observer qu'introduire dans l'assemblée une députation coloniale, c'est susciter l'ingérence du Parlement dans le gouvernement de nos fiefs d'outre-mer. En faisant appel au concours de la Représentation Nationale contre « le régime colonial », ne court-on pas le risque de créer la dictature des imcompétences ? Déchaîner aujourd'hui contre les colons des jugements précipités, c'est attirer demain sur eux des arrêts de mort.

Malheureusement, loin d'arrêter le mouvement, ces judicieuses considérations engagent plutôt la gauche à ne pas refuser aux planteurs le dangereux cadeau qu'implorent leur égoïsme et leur étourderie. Gouy d'Arcy réclame vingt députés : l'Assemblée lui en accorde six. Mais qu'importe la force numérique d'une minorité impuissante et captive ! Qu'ils soient six ou vingt, les représentants des îles seront les ôtages d'un corps législatif qui s'autorisera demain de sa condescendance pour résoudre contre eux les problèmes que provoquent leur admission et leur présence. Avec une légèreté que châtieront dans quelques mois les plus cruelles déconvenues, le marquis Gouy d'Arcy et ses collègues s'obstinent à voir dans la Charte des Droits de l'Homme moins la consécration que l'élargissement de droits du planteur. D'une part, sanctionner par la loi la suprématie du Blanc sur le mulâtre et sur le nègre, et, d'autre part, soustraire le colon aux règlements de Colbert et au joug de la métropole, voilà le double bienfait que les députés de Saint-Domingue attendent, avec un naïf optimisme, de la Révolution et de la Constituante.

Les frères Grimm nous racontent l'histoire d'un apprenti magicien qui, pendant l'absence de son maître, ouvrit le grimoire aux sorciers et y lut tout haut la formule de la pluie.

Aussitôt un déluge d'eau, envahissant la maison, l'inonda de la cave aux combles. Etourdi par ce cataclysme, l'infortuné demande vainement grâce. Hélas ! l'ondée le submerge. Avant de provoquer l'averse, l'apprenti avait malheureusement négligé d'apprendre la formule qui l'arrête. Non moins irréfléchi, les créoles n'expient pas moins chèrement leur imprévoyance. Les problèmes qu'ils commirent la faute d'évoquer, avant d'en avoir calculé la portée, les dévorèrent. Pendant qu'au nom « des Droits de l'Homme », les planteurs réclamaient la domination des Blancs et l'autonomie de Saint-Domingue, le même décalogue, proclamé par les gens de couleur, enlevait aux Blancs leur fortune, au commerce national son principal débouché et à la France la plus florissante de ses colonies.

Un Gouvernement régulier aurait mûrement étudié les réformes que comportaient l'inégalité des races, la servitude des Noirs et l'intérêt de la France. Après avoir oscillé entre l'hégémonie et l'oppression des Blancs, les groupes révolutionnaires devaient mettre le comble à la « regénération » de Saint-Domingue en décrétant l'autonomie des noirs, l'ostracisme des Blancs, la spoliation, puis l'assassinat des planteurs...

III

Voilà dans quelles circonstances l'Assemblée coloniale, à peine élue, se réunit dans la ville de Saint-Marc. Les principaux membres, Bacon de la Chevalerie, Larchevesque-Thibaud, Daugy, Hanus de Jumécourt, le marquis Borel de Cullion, Millet, Bruley, etc., propriétaires fonciers, hommes de loi, ou négociants, trahissent, dès la première séance, leurs sentiments et leurs visées. L'indépendance économique et politique de Saint-Domingue exalte tous les créoles. Inquiet de cet état d'âme et plus inquiet encore de l'émotion qu'il suscite, en vain le Gouverneur, le comte de Peynier (1), rappelle

(1) PEYNIER (Louis-Antoine de THOMASSIN, comte de), né à Aix en Provence le 27 septembre 1731, fils de Louis de Thomassin de Peynier de Taillas, conseiller au Parlement de Provence, et d'Anne Dupuy. Garde de l'Eten-

que Saint-Domingue dépend de la France. Sans se laisser décontenancer par cette réponse, le président Bacon de la Chevalerie, le chef de la Maçonnerie martiniste, objecte que « les colons sont aussi bons Français que leurs frères d'Europe, et qu'à leur exemple, rentrant dans l'exercice de leurs droits, ils s'occupent d'élever les bases d'une bonne constitution ». Le décret du 8 mars 1790 investit nos possessions coloniales d'une autonomie administrative qu'atténue, il est vrai, le magistère royal. Mais cette chaîne, si légère, est encore trop lourde aux épaules de nos séparatistes.

L'Assemblée de Saint-Marc repousse la suprématie politique du Pouvoir exécutif et commence par s'adjuger l'ouverture des paquets et des lettres destinés au Gouverneur général, ainsi frustré du droit de correspondre directement avec la France. Il faut achever l'œuvre entamée par Bacon de la Chevalerie. Un Comité de Constitution adopte, après quinze jours de débats, une Charte qui consacre la rupture entre Saint-Domingue et la métropole.

Pendant que le « pompon blanc » devient le signe de ralliement du Gouverneur et de ses troupes, l'Assemblée de Saint-Marc, docile aux suggestions du Pontife martiniste, impose à ses champions « le pompon rouge ». Cette délaration de guerre arrache, enfin, le comte de Peynier à son inertie. Les fonctionnaires et les hommes de couleur, simultanément menacés, dans leurs intérêts et dans leurs droits, par l'As-

dard réal des Galères en 1744, Lieutenant de la Compagnie de la Cossade du régiment d'Escars en 1747 ; Enseigne de vaisseau en 1751 ; Commandant du vaisseau le *Dauphin-Royal* en 1781 ; Chef d'escadre en 1784 ; nommé Gouverneur de Saint-Domingue le 1er juillet 1789, en remplacement de l'amiral du Chilleau ; — quitte la colonie à la fin de l'année 1790 à bord du vaisseau *l'Engageante*, commandé par le marquis de La Jaille, qui débarque le gouverneur de Saint-Domingue au Ferrol, en Espagne. Le comte de Peynier se rend, peu de temps après, à Orthez et s'y établit, obtient un certificat de civisme, mais est emprisonné quand même, comme suspect. Le 10 brumaire an III (31 octobre 1794) un arrêté du comité de Sûreté générale de la Convention ordonne sa mise en liberté. Le 11 octobre 1809, le comte de Peynier meurt à Arance (Basses-Pyrénées) à trois lieues et demie d'Orthez, à l'âge de 78 ans. M. de Peynier avait épousé, en 1787, Mlle Magdelaine-Jeanne-Marthe-Timothée-Angélique d'Aros, fille du baron d'Aros, et de feu Marianne de le Haye. Marin de grande valeur, très apprécié par Guichen et par Suffren, le comte de Peynier s'était distingué dans la guerre d'Amérique. (Nous devons ces détails qui précèdent à l'obligeante communication de M. Ph. de Thomassin et de M. le comte de Forbin.)

semblée coloniale, se rassemblent autour du Gouverneur et l'encouragent à la résistance.

Sur ces entrefaites, un officier breton plein d'énergie, le colonel de Mauduit, débarque à Saint-Domingue pour prendre le commandement du Régiment de Port-au-Prince. Sa vigueur le désigne immédiatement aux sympathies des hommes de couleur et aux animosités des Blancs. Redoublant d'audace, l'Assemblée coloniale de l'Ouest, installée à Saint-Marc, vient de s'arroger une illégale prééminence sur l'Assemblée du Sud et sur l'Assemblée du Nord ; ses Commissaires créent au Cap et à Port-au-Prince des Comités, non seulement affranchis de tout lien avec les Assemblées provinciales, mais hostiles à leur autorité. Malheur aux habitants qui regimbent contre les nouveaux chefs. Ces Français récalcitrants sont des traîtres. L'Assemblée coloniale ouvre les ports à tous les pavillons, licencie les deux Régiments coloniaux, et invite les soldats et les sous-officiers congédiés à s'enrôler sous ses étendards pour lui fournir une garde prétorienne, chargée d'assurer l'exécution de ses ukases.

Seul, le détachement du Régiment de Port-au-Prince, en garnison à Saint-Marc, obéit aux meneurs et se laisse embaucher par les mutins. En présence de cet appel ostensible à la guerre civile, le Gouverneur général comprend, enfin, la nécessité d'agir.

« Homme d'un caractère ferme et d'une haute capacité, le marquis de la Jaille, dit Villèle, seconde M. de Peynier dans sa tâche. » Mais peut-il toujours substituer ses hardies initiatives aux incertitudes du Gouverneur? Ce fut, pourtant, sur les conseils du capitaine de l'*Engageante* que le colonel de Mauduit reçut, le 29 juillet 1790, l'ordre de se porter à Port-au-Prince, pour y dissoudre la faction affiliée aux mutins de Saint-Marc.

A la tête d'une centaine de soldats, — Pompons blancs et Grenadiers du Régiment de Port-au-Prince, — Mauduit se porte vers l'hôtel où les factieux délibèrent et défient le Gouverneur. Une garde de quatre cents individus entoure la maison, prêts à faire le coup de feu pour défendre les rebelles et leur programme. Silence funèbre. A quarante pas de l'attroupement, Mauduit s'avance, avec deux grenadiers, et somme les mutins de se disperser. Deux fois de suite un « Non ! » insolent accueille la sommation du colonel. Le chevalier de Mauduit veut insister. Le chef des rebelles commande une

fusillade : quinze soldats tombent mortellement blessés. Cette agression déloyale exaspère les camarades des victimes. Sur un signe du colonel, les Grenadiers et les Pompons blancs se ruent, la baïonnette en avant, vers les séditieux, qui se dépêchent de lâcher pied. Trois défenseurs du Comité, atteints par les baïonnettes, jonchent le sol, et quarante-trois fuyards tombent au pouvoir de l'ennemi. A cette époque douloureuse, les détenteurs de l'autorité souveraine, dans les colonies comme dans la métropole, semblent tout à la fois douter de l'orthodoxie du droit royal et de la légitimité de la force. Triomphent-ils d'une insurrection, leur premier soin, la bataille terminée, est d'amnistier les vaincus et de rendre aux rebelles leurs armes.

Ainsi débarrassé du Comité provisoire de l'Ouest, M. de Peynier invite Mauduit à se diriger sur Saint-Marc pour y frapper au cœur les fauteurs de la rébellion. Si l'Assemblée coloniale a pour elle la masse des planteurs et des Petits-Blancs, ses moyens de défense sont des plus précaires. Quelle résistance pourrait opposer la faible garnison de Saint-Marc aux troupes soldées qu'amène Mauduit ? Nos autonomistes n'ont d'autre parti à prendre que de déposer les armes, sans même engager la lutte, quand, soudain, on leur annonce que le vaisseau *le Léopard* vient de se déclarer en faveur de la sédition. Le commandant du navire, le marquis de La Galissonnière, a été supplanté par son second, le baron de Santo-Domingo. Suborné par les rebelles, l'équipage a, en effet, livré le commandement du *Léopard* à cet intrigant, et le lieutenant Santo-Domingo, loin de se dérober à l'affront, l'a subi sans répugnance.

Le *Léopard* se trouve en rade de Port-au-Prince. Pour empêcher l'équipage de gangrener les marins, le Gouverneur Peynier lui donne l'ordre de gagner la France. Le bâtiment appareille ; mais, au lieu de prendre la direction de l'Europe, il va mouiller à Saint-Marc, où le baron de Santo-Domingo se met à la disposition des mutins, — « prêt, dit-il, à verser la dernière goutte de son sang pour défendre leur cause ».

Mais les séparatistes n'ont garde de se jeter dans l'inconnu. L'intrépide assurance du colonel de Mauduit fait réfléchir les adversaires du gouverneur. Au combat on préfère l'exode. Quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée coloniale se réfugient sur le *Léopard* qui, le 8 août 1790, tend ses

voiles au vent d'Ouest. Cinq semaines plus tard, le 14 septembre, le navire, commandé par le baron de Santo-Domingo, faisait son entrée dans la rade de Brest.

Immédiatement signalé par les journaux et célébré par l'imagerie populaire, cet événement provoquait, à Paris, une émotion qui ne tardait pas à gagner la Constituante. Un décret convoqua devant les souverains de la France les souverains de Saint-Domingue. Nos créoles crurent naïvement que les chefs du « mouvement national » voulaient leur décerner les honneurs d'un triomphe. Mais l'humeur des jacobins était parfois plus variable que leurs principes. Après avoir fêté les « Léopardins » à Brest, le même personnel politique les flagelle à Paris. Il arrive même que l'examen impartial des faits détermine, chez un des leaders de la Gauche, une soudaine volte-face. Chargé d'étudier la Révolution de Saint-Domingue, Barnave se révolte contre les excès dont il approuvait, naguère, les causes. Cette loyale résipiscence n'étonne pas les collègues de l'avocat dauphinois, parfois inquiets de son ombrageux patriotisme. Le député de Grenoble n'était pas, en effet, de ceux qui songent à la France seulement aux heures où elle acclame leurs discours. Le 12 octobre 1790, dans un Rapport très étudié, Barnave rend hommage à l'autorité souveraine, condamne les factieux et fait l'apologie de l'ordre. Cette honnête parole subjugue les cœurs, mais ne les convertit pas, malheureusement, aux règles de la logique. Il aurait fallu rappeler l'Assemblée coloniale au sentiment de ses devoirs et de sa dépendance. Mais si, fascinés par l'éloquence de Barnave, les membres de la Constituante annulent les décrets de l'Assemblée coloniale, ils n'en sanctionnent pas moins ses prétentions. L'autonomie du Parlement créole obtient une reconnaissance aussi dangereuse qu'illégale. Cette contradiction encourage naturellement les usurpateurs à de nouvelles exigences et les pousse à de plus graves empiétements.

IV

Un comité provisoire — dit de l'Ouest — installé à Port-au-Prince, avait épousé la cause de l'Assemblée coloniale et

refusait d'entretenir des rapports légaux avec les pouvoirs officiels. C'était contre cette caverne qu'il fallait pousser les premiers efforts. Un coup de main énergique mit à la merci du gouverneur l'assemblée factieuse. Malheureusement, M. de Peynier annula cette victoire par une amnistie qui rendit aux rebelles leur assurance.

Au lieu de désarmer les meneurs, l'indulgence du comte de Peynier les encourageait à la lutte. De tous les chefs de la colonie, le colonel du régiment de Port-au-Prince, le chevalier de Mauduit, est le seul homme qui tienne en échec les fauteurs de la guerre civile et les agents de l'Angleterre. C'est contre Mauduit que se tournent toutes les fureurs. Le comte de Peynier, conscient de sa faiblesse, vient de quitter l'île. Son successeur, le lieutenant général de Blanchelande (1), oppose à l'indiscipline générale une volonté encore plus incertaine. Tout à coup les meneurs font courir le bruit que la Constituante a révoqué le décret du 12 octobre et condamné la conduite du colonel de Mauduit. Ces fables aggravent l'émotion et l'anarchie. Sur ces entrefaites, le 2 mars 1791, les vigies signalent, au large de Port-au-Prince, l'escadre, partie de France pour Saint-Domingue, sous les ordres du commandeur de Villages. Deux vaisseaux, deux frégates et un transport la composent. Deux bataillons des régiments d'Artois et de Normandie sont à bord. A peine les bâtiments ont-ils jeté l'ancre, que les séditieux envahissent les navires et persuadent aux équipages que les autorités de la colonie pactisent avec la contre-Révolution. Nul méfait n'égale ce crime. Grâce aux chaloupes qui bloquent les bâtiments de l'escadre, plus de cinq cents hommes, soldats et marins, gagnent la ville et se répandent dans les cafés et les cabarets où la canaille, après les avoir recueillis comme des libérateurs, les abreuve de spiritueux qui achèvent de faire chavirer les cervelles. On

(1) Né à Dijon en 1735, mais d'origine normande, Rouxel de Blanchelande fut Major du Régiment d'Auxerrois pendant la guerre de l'Indépendance en Amérique. Sa belle attitude contre les Anglais aux Antilles appela sur lui l'attention de Louis XVI, qui le nomma lieutenant du gouverneur de Saint-Domingue. Blanchelande entrevit, dès le début de la Révolution, le péril dont d'inopportuns décrets menaçaient nos colonies. Mais la Constituante passa outre.

Le lieutenant général Rouxel de Blanchelande fut le premier général que décapita la Révolution. Rappelé en France, le gouverneur de Saint-Domingue fut guillotiné le 15 avril 1793.

illumine, on danse, on chante. Le verre en main, la populace et l'armée fraternisent. Où est l'autorité ? Nulle part. Le gouverneur Rouxel de Blanchelande se sent débordé.

Naguère dévoués à l'ordre et fidèles au roi, les régiments de Port-au-Prince et les Pompons-Blancs rompent maintenant avec une autorité qui tergiverse et qui s'efface. Dans les rues et sur les places grondent d'inquiétantes rumeurs : *A la lanterne, les aristocrates!* hurle la foule. Un chef énergique aurait foncé sur l'émeute. Blanchelande, pris de peur, quitte la ville qu'il n'a pas su contenir et s'achemine vers le Cap où la royauté compte encore quelques champions. Il faut un holocauste. Quel Français a défendu avec le plus de courage les intérêts de la métropole et le drapeau de l'unité nationale ? C'est le colonel de Mauduit. Mauduit va donc payer de la vie le dévouement qu'il témoigne depuis six mois à la plus noble des causes. Une horde de sicaires se précipite sur le colonel, et, sous prétexte de le mettre en sûreté, l'entraîne vers l'église où le Comité de Saint-Marc délibère. En route, les soldats d'Artois, de Normandie et de Port-au-Prince confondus avec les matelots et la plèbe, non contents d'invectiver le colonel, lui enjoignent de demander grâce. Refus de Mauduit qui ne veut pas se rendre coupable de cette couardise, indigne de son rang et de son rôle. La résistance du colonel exaspère les tueurs. Les coups de poing des matelots commencent l'assaut. Un grenadier d'Artois assène un coup de sabre sur la tête du chevalier. A ce signal maçonnique, couteaux, baïonnettes, pistolets, jaillissent des étuis ou des poches et s'acharnent contre la victime, qui succombe. Le piquet de garde du régiment de Normandie, accouru au bruit, se borne à considérer, l'arme au pied, la scène, et ne songe pas une minute à déranger les opérateurs. Le colonel, assassiné, les massacreurs coupent la tête, l'exhaussent sur le gibet planté devant l'hôtel du commandant, et la criblent de projectiles. Un autre groupe d'égorgeurs traîne à travers les rues le cadavre décapité, pendant que les matelots, répandus dans l'hôtel, pillent tout ce qui leur tombe sous la main et détruisent tout ce qu'ils ne peuvent emporter. Après avoir dépecé les restes du colonel, la foule se rue à l'église, où spectateurs et sicaires chantent à tue-tête un solennel *Te Deum* pour remercier Dieu de « la révolution accomplie par leurs mains ».

Révolution décisive. La colonie glisse dans le sang qui vient de couler à Port-au-Prince. La France perd Saint-

Domingue et Saint-Domingue l'honneur et la vie ! En France, les détails de cette tragédie consternent les honnêtes gens. Louis XVI et la reine déclarent à l'ambassadeur d'Espagne, le duc Fernand Nunez, l'intime ami de Mauduit, qu'ils regardent la mort du chevalier comme un malheur pour la France et un désastre pour leur Maison. Mais si notre riche colonie transatlantique sombre dans le sang et dans le chaos, l'histoire ne doit-elle pas faire remonter la responsabilité de cette catastrophe aux princes qui, dans la métropole, abdiquèrent le devoir ?

(*A suivre.*) OSCAR HAVARD.

LES LIVRES

Dictionnaire apologétique de la Foi catholique.

Le 7e fascicule de ce dictionnaire, publié sous la direction d'A. d'Alès, contient deux études qui nous intéressent particulièrement, l'une sur *la Franc-Maçonnerie* par M. Gustave Gautherot l'autre sur *la Gnose* par Mgr Duchesne. M. Gustave Gautherot nous donne une étude très complète sur la Franc-Maçonnerie, dont il retrace l'histoire en France, et essaie de jeter quelques lumières sur le mystère de ses origines. C'est une contribution, qui sera appréciée par tous, à l'histoire de la Franc-Maçonnerie française. Il nous permettra cependant quelques remarques.

C'est ainsi que voulant nous dire ce qu'est la Franc-Maçonnerie, il se contente de la définir ainsi : « une association secrète qui a « pour but de transformer, selon ses doctrines de libre pensée, la « civilisation humaine ». Pourquoi n'a-t-il pas reproduit, purement et simplement, la définition que donnait de la secte M.·. Hiram, dans *l'Acacia* de mai 1904 ? Pour le M.·. Hiram, la Franc-Maçonnerie : « c'est la contre-Eglise, c'est-à-dire la puissance organisée et hiérar« chisée, comme l'est l'Eglise, pour lutter contre l'Eglise ». La définition eût peut-être été plus accentuée, au moins elle avait le mérite d'être plus juste et de s'appliquer merveilleusement à la secte maçonnique quel que soit le pays ou l'époque où on la considère.

Dès son origine, en effet, l'objectif réel de la Franc-Maçonnerie a été la destruction de l'Eglise catholique, et son travail a été, de tout temps, de déchristianiser les peuples. Ce travail, elle l'a accompli de deux façons : en pervertissant les masses et en détruisant les

assises mêmes de la société chrétienne. C'est à cette œuvre que nous la voyons se livrer dès son apparition en France, et en 1793 elle put, un moment, se croire victorieuse. Aussi n'est-il pas exact de dire, comme le fait M. Gustave Gautherot, que « la haine antireligieuse « ne prédomine que dans les 1.300 loges des pays latins et catholiques ». Cette haine n'est pas un apanage exclusif de la Franc-Maçonnerie des pays latins. La Maçonnerie est une, elle peut avoir une attitude différente suivant qu'elle est établie en pays protestant ou catholique, mais cette différence d'attitude est plus apparente que réelle, elle tient exclusivement à la différence des milieux. L'hérésie protestante a commencé l'œuvre de déchristianisation ; aussi la Franc-Maçonnerie trouve-t-elle en ces pays un terrain propice au développement de son œuvre ; en pays catholique, au contraire, elle a tout à faire ; de là viennent ces divergences que nous voyons apparaître.

Il n'est pas non plus exact de dire : « La contre-Eglise s'attache « beaucoup moins aux formes de gouvernement qu'aux principes « qui en dirigent l'action. » Si, en effet, la question est de médiocre importance en pays protestant, il n'en est pas de même en pays catholique. Là elle a une préférence très marquée pour la forme républicaine, et si parfois elle est obligée de faire contre mauvaise fortune bon cœur, dès que l'occasion lui paraît favorable, elle revient à sa forme préférée de gouvernement. L'histoire du dernier siècle, en France, en est la preuve. La révolution du Portugal et les tentatives faites en Espagne ne sont pas pour démentir cette thèse. Quant aux origines de la secte, l'auteur aurait peut-être pu signaler les tentatives faites précédemment pour constituer des sociétés secrètes dont la similitude avec la Franc-Maçonnerie actuelle est vraiment frappante et dont certaines remontent assez loin, puisqu'on les voit condamner par les conciles de Rouen de 1190 et d'Avignon de 1326.

La liste des documents pontificaux que nous donne M. Gautherot est incomplète. Il eût fallu y ajouter : l'allocution de Pie IX : *Multiplices inter* du 25 septembre 1865, et trois encycliques de Léon XIII, l'encyclique : *Dall'alto del' Apostolico seggio* du 15 octobre 1890, adressée au peuple italien, et les deux encycliques, datées toutes deux du 8 décembre 1892, dont l'une, *Inimica vis*, est adressée aux évêques d'Italie, l'autre au peuple italien. Dans la bibliographie, il aurait peut-être pu faire une place à l'*Histoire de la Franc-Maçonnerie* du F.·. Ch.-M. Limousin, publiée en partie dans la revue *l'Acacia* de l'année 1908 et éditée en 1910 par la Librairie Maçonnique et Initiatique ancienne et moderne, 61, rue de Chabrol. C'est le travail maçonnique le plus récent sur cette question.

Pour ce qui est de l'article sur la « Gnose », il est regrettable que l'on se soit contenté du travail de Mgr Duchesne. La Gnose n'est pas une hérésie complètement disparue. S'il a pu paraître en être ainsi

pendant longtemps, nous la voyons ressusciter de nos jours, non seulement en France, en Suisse, mais jusqu'en Russie et en Amérique. Il n'eût peut-être pas été inutile de nous dire un mot de son organisation actuelle et de son extension. M. Gautherot, il est vrai, a essayé de réparer l'oubli en lui consacrant quelques lignes au paragraphe XIII de son article.

Abbé G. DUPERRON.

Le Gérant : Flavien BRENIER

Poitiers. — Société française d'Imprimerie

La Revue Antimaçonnique

Directeur : Commandant CUIGNET

N° 1 — Novembre 1911

Rédaction et Administration :

66, rue Bonaparte — PARIS (VIe)

Service de Librairie de la « Revue antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VIe)

L'envoi leur sera fait dans le plus bref délai

DESCHAMPS : **Les Sociétés secrètes et la Société** (*très rare*). Trois forts volumes in-4°. . . . . **45** »

Le Répertoire Maçonnique, *contenant les noms de 36.000 francs-maçons de France et des colonies*. Un fort volume in-8°. **7 50**

COMMANDANT CUIGNET : **Souvenirs de l'Affaire Dreyfus** (*1re série*). **Le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.** Un volume in-16 de 150 pages. . . . . » **75**

Mgr DELASSUS : **La Conjuration antichrétienne** (*ouvrage très recommandé, véritable somme des connaissances antimaçonniques*). Trois forts vol. in-12. **10** »

Abbé Emm. BARBIER : **Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise.** Un volume in-8°. **3 50**

Nel ARIÈS : **Le Sillon et le mouvement démocratique.** Un vol. in-12. . **3 50**

Des Journées et des Hommes, pages d'Histoire contemporaine, par Robert LAUNAY. Un fort volume in-12 . . . . **3 50**

Abbé VIAL : **Jeanne d'Arc et la Monarchie.** Un fort volume in-8° de 580 pages, orné de nombreuses planches. . . . . **10** »

Antoine BAUMANN : **Les méthodes d'action de la Franc-Maçonnerie** (Brochure de propagande). . . . . » **25**

Trois Tracts de propagande particulièrement recommandés :

La Franc-Maçonnerie et l'Église, par G. DUPERRON.
Les Francs-Maçons contre Jeanne d'Arc, par G. DUPERRON.
Qu'est-ce que le Franc-Maçon ? par A. B.

Prix : les dix, **0** fr. **25** ; le cent. **1** fr. **50** ; le mille, **12** fr. Port en sus.

Les bedides avaires, image d'Epinal antijuive, avec 16 compositions historiques. Très recommandée pour la propagande. — Prix : **0** fr. **75** les dix ; **5** fr. le cent ; **40** fr. le mille.

LOUIS HOSOTTE : **Histoire de la Troisième République (1870-1910).** Ouvrage indispensable dans la bibliothèque de tout homme politique et de tout Comité d'opposition; documentation très abondante sur tous les événements contemporains. Un fort volume in-8° de 850 pages, avec plusieurs tables. . . . **7** »

OSCAR HAVARD : **La Persécution et la Résistance** (les Evêques et la Révolution, soulèvement de la Vendée. L'initiative populaire, la résistance et la guerre, Théologie et Résistance). Un volume in-12. . . . . **2 50**

PAUL FESCH : **Procès et Martyre de Jeanne d'Arc** (seule traduction absolument complète du procès de la Pucelle, d'après les textes authentiques). Un fort volume in-12 de 550 pages. . . . . **4** »

CHARLES FLEURY : **La République Juive** (avec plusieurs chapitres consacrés à l'organisation secrète juive, notamment en Russie). Un fort volume in-12. **3 50**

Nous recommandons aux lecteurs de la « Revue Antimaçonnique » de s'adresser pour tous leurs achats aux Maisons signalées aux annonces de la fin.

Service de Librairie de la « Revue antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VIe)

L'envoi leur sera fait dans le plus bref délai

Deschamps : **Les Sociétés secrètes et la Société** (*très rare*). Trois forts volumes in-4°. . . . . **45** »

Le Répertoire Maçonnique, *contenant les noms de 36.000 francs-maçons de France et des colonies*. Un fort volume in-8°. **7 50**

Commandant Cuignet : **Souvenirs de l'Affaire Dreyfus** (*1re série*). **Le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.** Un volume in-16 de 150 pages. . . . . » **75**

Mgr Delassus : **La Conjuration antichrétienne** (*ouvrage très recommandé, véritable somme des connaissances antimaçonniques*). Trois forts vol. in-12. **10** »

Abbé Emm. Barbier : **Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise.** Un volume in-8°. **3 50**

Nel Ariès : **Le Sillon et le mouvement démocratique.** Un vol. in-12. . **3 50**

Des Journées et des Hommes, pages d'Histoire contemporaine, par Robert Launay. Un fort volume in-12 . . . . **3 50**

Abbé Vial : **Jeanne d'Arc et la Monarchie.** Un fort volume in-8° de 580 pages, orné de nombreuses planches. . . . . **10** »

Antoine Baumann : **Les méthodes d'action de la Franc-Maçonnerie** (Brochure de propagande). . . . . » **25**

Trois Tracts de propagande particulièrement recommandés :

La Franc-Maçonnerie et l'Église, par G. Duperron.
Les Francs-Maçons contre Jeanne d'Arc, par G. Duperron.
Qu'est-ce que le Franc-Maçon ? par A. B.
Prix : les dix, **0** fr. **25** ; le cent, **1** fr. **50** ; le mille, **12** fr. Port en sus.

Les bedides avaires, image d'Epinal antijuive, avec 16 compositions historiques. Très recommandée pour la propagande. — Prix : **0** fr. **75** les dix ; **5** fr. le cent ; **40** fr. le mille.

Louis Hosotte : **Histoire de la Troisième République (1870-1910).** Ouvrage indispensable dans la bibliothèque de tout homme politique et de tout Comité d'opposition; documentation très abondante sur tous les événements contemporains. Un fort volume in-8° de 850 pages, avec plusieurs tables. . . . . **7** »

Oscar Havard : **La Persécution et la Résistance** (les Evêques et la Révolution, soulèvement de la Vendée. L'initiative populaire, la résistance et la guerre, Théologie et Résistance). Un volume in-12. . . . . **2 50**

Paul Fesch : **Procès et Martyre de Jeanne d'Arc** (seule traduction absolument complète du procès de la Pucelle, d'après les textes authentiques). Un fort volume in-12 de 550 pages. . . . . **4** »

Charles Fleury : **La République Juive** (avec plusieurs chapitres consacrés à l'organisation secrète juive, notamment en Russie). Un fort volume in-12. **3 50**

Nous recommandons aux lecteurs de la « Revue Antimaçonnique » de s'adresser pour tous leurs achats aux Maisons signalées aux annonces de la fin.

La Revue Antimaçonnique

N° 5 — Mars 1912

Rédaction et Administration :

66, rue Bonaparte — PARIS (VIe)

Service de Librairie de la « Revue antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VIe)

L'envoi leur sera fait dans le plus bref délai

DESCHAMPS : **Les Sociétés secrètes et la Société** (*très rare*). Trois forts volumes in-4°. . . . . **45** »

Le Répertoire Maçonnique, *contenant les noms de 36.000 francs-maçons de France et des colonies*. Un fort volume in-8°. **7 50**

COMMANDANT CUIGNET : **Souvenirs de l'Affaire Dreyfus** (*1re série*). **Le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach**. Un volume in-16 de 150 pages. . . . . » **75**

Mgr DELASSUS : **La Conjuration antichrétienne** (*ouvrage très recommandé, véritable somme des connaissances antimaçonniques*). Trois forts vol. in-12. **10** »

Abbé Emm. BARBIER : **Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise**. Un volume in-8°. **3 50**

Nel ARIÈS : **Le Sillon et le mouvement démocratique**. Un vol. in-12. . **3 50**

Des Journées et des Hommes, pages d'Histoire contemporaine, par Robert LAUNAY. Un fort volume in-12 . . . . **3 50**

Abbé VIAL : **Jeanne d'Arc et la Monarchie**. Un fort volume in-8° de 580 pages, orné de nombreuses planches. . . . . **10** »

Antoine BAUMANN : **Les méthodes d'action de la Franc-Maçonnerie** (Brochure de propagande). . . . . » **25**

Trois Tracts de propagande particulièrement recommandés :

La Franc-Maçonnerie et l'Église, par G. DUPERRON.
Les Francs-Maçons contre Jeanne d'Arc, par G. DUPERRON.
Qu'est-ce que le Franc-Maçon ? par A. B.

Prix : les dix, **0** fr. **25** ; le cent. **1** fr. **50** ; le mille, **12** fr. Port en sus.

Les bedides avaires, image d'Epinal antijuive, avec 16 compositions historiques. Très recommandée pour la propagande. — Prix : **0** fr. **75** les dix ; **5** fr. le cent ; **40** fr. le mille.

LOUIS HOSOTTE : **Histoire de la Troisième République** (**1870-1910**). Ouvrage indispensable dans la bibliothèque de tout homme politique et de tout Comité d'opposition ; documentation très abondante sur tous les événements contemporains. Un fort volume in-8° de 850 pages, avec plusieurs tables. . . . **7** »

OSCAR HAVARD : **La Persécution et la Résistance** (les Evêques et la Révolution, soulèvement de la Vendée. L'initiative populaire, la résistance et la guerre, Théologie et Résistance). Un volume in-12. . . . . **2 50**

PAUL FESCH : **Procès et Martyre de Jeanne d'Arc** (seule traduction absolument complète du procès de la Pucelle, d'après les textes authentiques). Un fort volume in-12 de 550 pages. . . . . **4** »

CHARLES FLEURY : **La République Juive** (avec plusieurs chapitres consacrés à l'organisation secrète juive, notamment en Russie). Un fort volume in-12. **3 50**

Nous recommandons aux lecteurs de la « Revue Antimaçonnique » de s'adresser pour tous leurs achats aux Maisons signalées aux annonces de la fin.

La Revue Antimaçonnique

N° 6 — Avril 1912

Rédaction et Administration:

66, rue Bonaparte — PARIS (VIe)

Service de Librairie de la « Revue antimaçonnique »

66, rue Bonaparte, à Paris (VIe)

L'envoi leur sera fait dans le plus bref délai

Deschamps : **Les Sociétés secrètes et la Société** (*très rare*). Trois forts volumes in-4° . . . . 45 »

Le Répertoire Maçonnique, *contenant les noms de 36.000 francs-maçons de France et des colonies.* Un fort volume in-8° 7 50

Commandant Cuignet : **Souvenirs de l'Affaire Dreyfus** (*1re série*). **Le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach.** Un volume in-16 de 150 pages. . . . . . » 75

Mgr Delassus : **La Conjuration antichrétienne** (*ouvrage très recommandé, véritable somme des connaissances antimaçonniques*). Trois forts vol. in-12. 10 »

Abbé Emm. Barbier : **Les Infiltrations maçonniques dans l'Eglise.** Un volume in-8° 3 50

Nel Ariès : **Le Sillon et le mouvement démocratique.** Un vol. in-12. . 3 50

Des Journées et des Hommes, pages d'Histoire contemporaine, par Robert Launay. Un fort volume in-12 . . . . 3 50

Abbé Vial : **Jeanne d'Arc et la Monarchie.** Un fort volume in-8° de 580 pages, orné de nombreuses planches . . . . 10 »

Antoine Baumann : **Les méthodes d'action de la Franc-Maçonnerie** (Brochure de propagande) . . . . » 25

Trois Tracts de propagande particulièrement recommandés :

La Franc-Maçonnerie et l'Église, par G. Duperron.

Les Francs-Maçons contre Jeanne d'Arc, par G. Duperron.

Qu'est-ce que le Franc-Maçon ? par A. B.

Prix : les dix, 0 fr. 25 ; le cent. 1 fr. 50 ; le mille, 12 fr. Port en sus.

Nous recommandons aux lecteurs de la « Revue Antimaçonnique » de s'adresser pour tous leurs achats aux Maisons signalées aux annonces de la fin.



Deuxième Année. Nos 2, 3 et 4.

Décembre 1911 Janvier-Février 1912.

"Veritas liberabit vos"

La Revue Antimaçonnique

Directeur : Commandant CUIGNET
Administrateur : Gaston de VIGNIÈRES

Sommaire

Voir dans ce numéro : **le dessin de BRUNO**

Rédaction & Administration : 66, Rue Bonaparte, PARIS (VIe)

La Revue antimaçonnique paraît le 15 de chaque mois.

L'Abonnement :
France : 12 fr. ; Etranger : 13 fr. 50
Le Numéro : 1 fr. 50

Les Abonnements partent du 1er Mai ou du 1er Novembre de chaque année.



Deuxième Année. N° 5 Mars 1912.

" Veritas liberabit vos "

La Revue Antimaçonnique

SOMMAIRE

Voir dans ce numéro : **le dessin de BRUNO**

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 66, Rue Bonaparte, PARIS (VIe)

La Revue antimaçonnique paraît le 15 de chaque mois.

L'Abonnement :
France : 12 fr. ; Etranger : 13 fr. 50
Le Numéro : 1 fr. 50

Les Abonnements partent du 1er Mai ou du 1er Novembre de chaque année.



Deuxième Année. N° 6 Avril 1912.

“ Veritas liberabit vos ”

La Revue Antimaçonnique

SOMMAIRE

Voir dans ce numéro : **le dessin de BRUNO**

Rédaction & Administration : 66, Rue Bonaparte, PARIS (VIe)

La Revue antimaçonnique paraît le 15 *de chaque mois.*

L'Abonnement :
France : 12 fr. ; Etranger : 13 fr. 50
Le Numéro : 1 fr. 50

Les Abonnements partent du 1er Mai ou du 1er Novembre de chaque année.

24

1/2 [illegible]
[illegible]